



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 24 FÉVRIER 2023 À 09 H 00**



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Sébastien GODEFROY

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEF DE CABINET

Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Monsieur Julien BOUNIE	à	Madame Claude CHIRAC
Monsieur Laurent DARTHOU	à	Madame Frédérique MEUNIER
Monsieur Didier MARSALÉIX	à	Madame Patricia BUISSON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 24 FEVRIER 2023

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions 10 à 18

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- | | | |
|-----|--|---------|
| 201 | Création du Service Public de l'Autonomie de la Corrèze | 19 à 26 |
| 202 | Nouveau règlement de fonctionnement des assistants familiaux | 27 |

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

- | | | |
|-----|--|---------|
| 301 | Aides aux collectivités – Contractualisation 2023-2025 | 28 à 31 |
|-----|--|---------|

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- | | | |
|-----|---|---------|
| 101 | Orientations budgétaires du Département pour 2023 – DOB | 32 à 36 |
| 102 | Pacte social : mise en place des 1 607 heures / mise en place
du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de
l'expertise et de l'engagement professionnel –
Décision 1 607 heures | 37 |
| 103 | Pacte social : mise en place des 1 607 heures / mise en place
du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de
l'expertise et de l'engagement professionnel –
Décision RIFSEEP | 38 |
| 104 | Actualisation du tableau des emplois budgétaires au
31 décembre 2022 | 39 |

105	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	40
106	Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2022-2023	41 et 42
107	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	43

MOTION

- Motion du groupe "Corrèze à gauche" relative au projet de réforme des retraites 44 et 45

M. LE PRESIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de nommer Christophe ARFEUILLERE Vice-Président de séance, et Sandrine MAURIN Secrétaire de séance, qui va procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*

Merci à tous pour votre présence qui nous permet de délibérer valablement.

Mes chers collègues, avant de débiter cette séance, je voudrais avoir une pensée pour Jean-Claude YARDIN qui nous a quittés le 29 janvier dernier, dans sa 86^{ème} année. Il a été Maire de Saint-Solve durant 43 ans et Conseiller Général honoraire de l'ancien canton de Juillac de 1998 à 2015. Nous adressons collectivement nos pensées à sa famille, notamment à son épouse Paulette et à leurs filles, ainsi qu'à l'ensemble de leurs proches. En sa mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

Il est observé une minute de silence.

Je voudrais accueillir Sébastien GODEFROY, notre nouveau Directeur Général Adjoint des Services, ainsi que Tony PRUNEAU, nouveau Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion. Je souhaite également saluer Alain-Nicolas DI MEO, Directeur de la Transition Energétique et Ecologique et Directeur du Développement et de la Promotion des Territoires par intérim, qui part en cursus de formation à l'INET (Institut National des Etudes Territoriales). Nous ne le verrons plus pendant 1 an et lui souhaitons pleine réussite. Je pense qu'il est important de bénéficier de ces cursus de formation professionnelle continue.

Voici 1 an déjà que la guerre sévit à nos portes en Ukraine. La paix reste fragile et doit être construite chaque jour. Nous réitérons toute notre solidarité au peuple ukrainien. Nous devons nous interroger sur les conséquences dramatiques de ce conflit, y compris en termes de possibilité d'escalade et de conflit généralisé. Même si nous ne changerons pas les choses d'ici, il est important que chacun d'entre nous prenne la mesure de la situation pour sortir rapidement des difficultés.

Les conséquences politiques et économiques de l'Union Européenne sont subies par tous les Français : inflation, augmentation des taux d'emprunt, pouvoir d'achat en berne, expansion de la précarisation... Paradoxalement, nous assistons à des annonces records de bénéfices et de redistribution des dividendes au sein de certains grands groupes (notamment dans le secteur du luxe). Quelques entreprises corréziennes y contribuent et c'est tant mieux, mais le paradoxe persiste. La SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français) est également concernée par ces profits records alors qu'elle n'est pas capable de faire arriver ses trains à l'heure et d'utiliser l'excédent pour assurer le fonctionnement du POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse). A ce titre, un premier rendez-vous se tiendra le 3 mars à Limoges.

Le paradoxe consiste également dans la diminution du chômage et la légère hausse des salaires (quoique insuffisante comparée à l'inflation), confrontées à une hausse de la précarisation. Notre monde change, nos codes sont remis en cause. Sans doute avons-nous besoin de nous adapter avec plus de force et d'humilité, de revoir nos logiques et quelques certitudes, qui sont aussi la cause de certaines de nos difficultés. Notre indépendance énergétique est mise à mal chaque jour. Elle ne découle pas directement de la guerre en Ukraine, mais résulte de choix inconstants, notamment concernant le nucléaire.

La politique doit s'inscrire non seulement sur le temps court, mais également sur le temps long pour instaurer un partage minimum de valeurs communes. A une période où nous aurions besoin de stabilité concernant les grandes orientations, la fragmentation de la vie politique engendre l'inquiétude, car elle permet aux extrêmes de devenir sources de difficultés. Nous devons donc nous interroger, au-delà des alternances, sur une forme de stabilité offrant la possibilité aux personnes ayant envie de gouverner à partir d'un corpus commun de valeurs, de continuer à œuvrer pour notre pays.

Notre indépendance alimentaire est également requestionnée. Le Salon de l'Agriculture ouvre demain. C'est l'occasion de braquer les projecteurs sur l'indisponibilité de certains produits dans les rayons des supermarchés, y compris ceux de nos campagnes, et de rappeler que la nourriture ne constitue pas un acquis. Lorsque j'étudie les étiquettes, je réalise que nous importons de plus en plus. Ce que nous ne sommes pas capables de produire, nous l'achetons fort loin pour le servir tranquillement dans nos assiettes. Ce constat doit nous pousser à nous interroger de manière beaucoup plus globale. Entre 2012 et 2022, la France est passée de 6 millions de malnutris à 10,5 millions. La malnutrition reste une réalité, y compris dans nos campagnes. Nous avons tenté d'aider nos aînés sur ce point dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), mais nos préoccupations restent fortes, notamment pour les jeunes.

Tout ceci appelle à la résurgence d'outils de régulation. L'Union Européenne ne doit plus seulement être celle des marchands organisant la libéralisation de notre économie. Elle peut être simple, comme pour le marché de l'électricité. La dérégulation des marchés a entraîné la hausse des coûts. Si nous sommes capables de vendre de l'électricité à hauteur de 40 € à des fournisseurs qui la revendent 10 fois son prix, alors nous devons nous interroger sur l'Europe des marchands et la libéralisation. Même si certains hommes politiques ont essuyé quelques railleries sur ce sujet, la réalité est incontournable : soit nous nous cantonnons au constat, soit nous changeons réellement les choses. Il ne me semble pas que le Gouvernement ait choisi la seconde option et je le regrette sincèrement. Nous avons besoin de réinstaurer des régulations, de replacer l'humain au cœur des politiques, d'accorder davantage de poids au bien-vivre ensemble et de lutter contre les illusions émises par les extrêmes de droite comme de gauche quant au monde de demain. Nous voyons bien de quelle étoffe est fait leur monde d'aujourd'hui, à travers les événements qui défraient régulièrement la chronique et dont la laideur apparaît sous le vernis.

Le Département essaie de jouer son rôle de protecteur, avec force et humilité et avec les compétences qui sont les siennes, en œuvrant sur le temps court afin d'apporter des résultats immédiats, mais également sur les temps long et moyen afin de rester constant. Des réflexions de fond ont été lancées dans cette Assemblée, pratiquement toujours de façon unanime, ce qui leur confère de la force. Des divergences peuvent s'exprimer sur la manière, mais pas sur la volonté de faire. Les questions de la transition écologique, de l'eau et de l'énergie s'inscrivent dans le temps long. Concernant l'eau, si l'année 2022 doit devenir une norme à partir de 2050, il est facile d'imaginer quelle sera la situation après des années cumulées de sécheresse. Mais nous ne devons pas nous limiter à des constats, nous devons nous retrousser les manches et apporter des solutions concrètes. Dénoncer est facile, agir est plus compliqué.

Corrèze Bouclier Energétique, sur lequel nous commençons à travailler actuellement, constitue une protection, tout comme notre modèle social corrézien qui vise à passer le défi du vieillissement, du maintien à domicile et de la santé. Nous avons collectivement traité ce sujet avec force : nous sommes un des rares départements, pour ne pas dire le seul, à avoir traité le Ségur dans sa globalité. Cela induit des dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 4 M€, mais qui permettent de ramener de l'équité dans un certain nombre de salaires et de raviver l'attractivité des métiers.

Concernant les EHPAD (Établissements d'Hébergement Pour les Personnes Agées Dépendantes), même si nous avons voté 0 % d'augmentation lors du dernier Conseil Départemental, je remercie les services qui se sont investis dans les débats contradictoires ayant permis de limiter au final la hausse à 4,69 %, avec des variations par établissement allant de 0 % (pour Cornil) à 12,69 % (pour Chabrignac). Concernant Cornil, je pense qu'il est du devoir de l'établissement que je préside de montrer l'exemple : la solution ne consiste pas seulement dans l'augmentation. Quant à Chabrignac, ses prix de journée étaient déjà faibles au départ, mais restent une source de préoccupation lorsqu'ils sont mis en corrélation avec les montants de certaines retraites.

Nous aurons aujourd'hui à délibérer sur la mise en place de Corrèze Autonomie, service public qui devra demain faire face au défi du vieillissement et du handicap, et mettre à profit la force de frappe que constituent Corrèze Téléassistance, les Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) et la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) afin d'élargir l'ensemble des services.

Protéger consiste aussi, pour le Département, à se réaffirmer en tant que premier financeur des collectivités et à accompagner la commande publique. Cela n'est pas neutre d'un point de vue budgétaire, car cela impliquera de faire passer l'enveloppe des collectivités de 14 M€ à 20 M€ afin de financer 1 743 projets et plus de 220 M€ d'investissement au global.

L'ensemble de ces solutions est rendu possible par une politique financière proactive, dont les orientations budgétaires 2023 vous seront présentées tout à l'heure par Francis. D'autres éléments ont joué un rôle : baisse constante de la dette, augmentation de l'investissement, augmentation structurelle des dépenses de 13 M€ par an, recettes supplémentaires exceptionnelles en 2021 et 2022. Cependant, la baisse des droits de mutation amorcée au premier trimestre 2023 rend cette rentrée d'argent plus incertaine, d'autant qu'elle subit l'attaque du Gouvernement et de ses relais à l'Assemblée Nationale, notamment au sein de la Commission des Finances, qui ambitionnent de la supprimer. De la même façon, il est envisagé de retirer la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) aux communautés de communes et aux régions. Rien que l'imaginer est surréaliste. Nous aurons des choix à faire, qui vous seront présentés.

Enfin, les politiques menées ne sauraient être concrétisées sans les hommes et les femmes qui les portent. Je souhaite donc saluer l'ensemble des élus corréziens, au-delà même de ceux de cette Assemblée. Vous menez un combat compliqué, vous faites des choix courageux malgré l'agressivité qu'ils peuvent susciter, vous lancez des réformes dans un contexte en pleine mouvance, vous êtes capables d'élever le débat (comme cela a été le cas lors du dernier Conseil Départemental), bien loin des tumultes de l'Assemblée Nationale et de la triste image que leurs élus renvoient. Cette image rejaillit sur nous et induit certainement davantage le délaissement des urnes que l'implication dans la vie politique, qui est pourtant celle de la cité et des citoyens.

La réforme des retraites est sans doute nécessaire, mais elle doit être juste, ce qui n'est pas forcément le cas à l'heure actuelle. Une place doit être accordée à la revendication, afin de pouvoir porter des messages de justice. Les décisions doivent être profitables pour tous, sans recourir aux artifices de notre Constitution permettant, par exemple, la mise en place d'un PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) limitant le débat des concitoyens, ou le déport de la responsabilité de l'échec de la réforme plutôt que de reconnaître qu'elle n'est pas juste. Il est nécessaire d'associer cette réforme aux questions concernant notre démographie et notre modèle social, qui repose essentiellement sur ceux qui travaillent (et cela touche très directement les départements). Nous sommes le pays qui prélève le plus, redistribue le plus et génère pourtant le plus grand sentiment d'injustice. Cela pose la question d'un prélèvement plus juste, y compris sur le capital. La retraite par capitalisation collective pratiquée par les grands groupes augmente le delta avec les autres systèmes de retraite. Il faut également retrouver de l'équité concernant la durée du temps de travail, la pénibilité et les carrières hachées (notamment celles des femmes). Nous savons de quoi nous parlons. Dans les métiers du secteur social, les carrières tronquées reposant parfois sur quelques heures de travail généreront demain de grandes difficultés et contraindront les salariés à travailler jusqu'à 67 ans. Je ferme cette parenthèse.

Je salue le travail de l'ensemble des élus. En Corrèze, nous avons cette chance, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, de savoir nous respecter, nous écouter, et faire évoluer nos points de vue. Je vous en remercie. Cette chaîne de valeur s'étend à celles et ceux qui travaillent au service de nos politiques, du salarié qui vient d'entrer dans la maison, au Directeur Général des Services. Même si chacun peut rencontrer des difficultés à son poste de travail ou à un niveau plus collectif, ce qui nous rassemble est bien plus important. Nous avons la chance de disposer d'équipes qui ont le service public chevillé au corps. Les élus ont toujours œuvré pour lui redonner de la force. Le service public ne consiste pas dans la rentabilité, mais dans l'efficacité, qui ne constitue pas un gros mot. J'ai pu mesurer le travail effectué au cours des 7 ou 8 dernières années par les équipes, en termes d'adaptabilité, de changements des pratiques, pour évoluer en fonction des besoins des citoyens et des politiques engagées.

Aujourd'hui, 3 rapports concernent directement nos agents. Le rapport sur l'égalité femmes/hommes démontre que le Département n'est pas mauvais élève. Merci à Madame la Députée d'avoir invité la Ministre à l'Assemblée thématique. Des choses très importantes ont certainement été dites hier et il faut continuer à œuvrer. Le rapport sur la mise en place des 1 607 heures et du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) résulte d'une grande confiance dans le dialogue social établi avec les organisations syndicales. J'apprécie tout particulièrement l'implication de chacun, pour produire ce rapport en plénières syndicales, démontrant ainsi que la chose publique et l'engagement ont du sens. En juillet, nous avons insisté sur le fait qu'il était important que les organisations syndicales se mobilisent et que les salariés s'impliquent auprès d'elles. Il n'a pas été aisé d'instaurer la diversité dans tous les domaines, mais elles ont su démontrer que, lorsque l'on est capable de dialoguer de façon constructive, de recourir à des arguments justes et prenant en compte le plus grand nombre, l'attention de l'administration et l'établissement d'un consensus sont obtenus. Cette réforme a été adoptée point par point et à l'unanimité. C'est cela le sens des responsabilités. Le dernier rapport concerne un sujet très important à nos yeux : les assistants familiaux. Pour secourir les enfants en danger, il était essentiel d'effectuer une remise à plat, en exigeant que le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) soit versé à minima sur certains actes qui n'en bénéficiaient pas, que les déplacements soient pris en charge, etc. Ces évolutions étaient d'autant plus importantes que nous nous trouvons dans une optique d'augmentation des assistants familiaux, de façon à rattraper les départs en retraite intervenus à hauteur d'un tiers des effectifs au cours des 4 à 5 dernières années. Notre pyramide des âges s'en trouvera améliorée. Je salue et remercie les assistants familiaux pour le travail ô combien essentiel et humain qu'ils accomplissent au quotidien.

Nous sommes conscients des bouleversements en cours, y compris au niveau social. Mais nous devons maintenir un havre de paix, au sein duquel nous sommes capables de discuter, de respecter les corps intermédiaires et de conserver tout son sens à la Démocratie. Je suis très fier de l'action que chacun de vous conduit, au-delà de vos différences. La démocratie se construit par l'action collective. Elle peut être facilement mise en danger et, aujourd'hui, tous les ingrédients sont réunis. Ici, nous aspirons à la défendre. Merci encore pour votre action. Je place beaucoup d'espoir dans les qualités humaines et notre capacité à relever les défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

M. COMBES — Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonjour. J'espère que vous allez bien.

Le débat sur les orientations budgétaires de notre collectivité s'engage dans un contexte de grave crise sociale, notamment avec le projet de réforme des retraites, mais également avec les défis énergétique et climatique, sans oublier la guerre en Ukraine dont nous célébrons aujourd'hui le triste premier anniversaire, les migrants qui continuent de se noyer en mer, victimes de l'envergure des déséquilibres mondiaux, les tremblements de terre en Turquie et en Syrie. L'avenir du pays s'assombrit, en particulier pour nombre de nos petites entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, et pour beaucoup de nos concitoyens et collectivités, notamment en Corrèze.

Les problèmes de mobilité sont récurrents. La ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) n'en finit pas de déclasser nos territoires, de handicaper les citoyens et entreprises, et de les décourager de venir s'installer en Corrèze. Mais je crois avoir entendu ce matin l'annonce d'un grand plan, à 100 milliards et à l'horizon 2040. Je ne sais pas combien nous serons encore dans cette Assemblée en 2040, mais je vous souhaite le meilleur. Rien dans cette annonce ne concerne l'amélioration de cette sorte de Transcailladou entre Toulouse et Paris qui nous préoccupe, mais des milliards investis sur des « RER-GV » (Réseau Express Régional - Grande Vitesse) qui entasseront les métropolitains dans des territoires déjà gavés.

Avec Stéphanie VALLEE et vous-même Monsieur le Président, nous étions ensemble à Châteauroux, l'une des petites communes traversées par ce Transcailladou d'un nouveau genre. Nous avons pu constater le faible nombre d'élus corréziens (notamment, mais pas seulement) présents à ce rassemblement. On peut s'étonner que si peu d'élus se soient déplacés, et le regretter, car se mobiliser pour leur territoire fait partie de leur mission. J'ai bien noté votre proposition, Monsieur le Président, de prendre d'assaut l'Elysée pour aller convaincre le Chef de l'Etat. Mais, si nous ne sommes qu'une poignée, ne disposant plus en ce qui me concerne du code d'entrée ni de la carte magnétique

de la porte cochère de l'avenue Marigny, nous risquons de faire chou blanc, d'être repoussés par la maréchaussée et conduits place Beauvau chez Monsieur DARMANIN... pourvu que nous ne finissions pas à la prison de la Santé.

Revenons à nos moutons financiers. Nous avons travaillé comme vous, comme l'ensemble des services et des élus, le contenu des différents chapitres du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Nous l'avons décortiqué, épluché, soupesé. Nous avons pris la calculatrice, avons ajouté, retranché, multiplié, divisé. Nous avons effectué notre travail. Quel constat en tirer ? Cette année ne nous permettra pas de participer au jeu « Qui veut gagner des millions ? » et encore moins à celui de la Chasse au Trésor. Mais ce n'est pas grave. Nous avons le sentiment (il faudra nous convaincre du contraire si vous le pouvez), que vos propositions en l'état n'esquissent pas de réponse aux urgences et difficultés que j'ai évoquées. Nous observons plutôt une orientation qui correspond aux attentes du Gouvernement quant à sa vision du rôle des départements, c'est-à-dire « Cagnottez, thésaurisez, mettez en réserve quand vous le pouvez, et quand viendra le temps des vaches maigres, vous puiserez dans la cagnotte amassée au fil des années ».

Vous allez nous proposer, comme d'habitude, 3 scénarios : le pire (que personne ne prendra), le demi-pire et le légèrement pire. Nous souhaitons, de manière tout à fait ouverte et responsable, un véritable Débat d'Orientations Budgétaires, approfondi et passionné, plutôt que de jouer avec vous à « qui perd gagne » ou « qui a raison ou tort ». C'est ce que vous avez également rappelé dans votre discours. Nous souhaitons vous présenter notre vision, la confronter à la vôtre, nos craintes, et vous exposer nos attentes et objectifs pour la collectivité départementale. Après tout, c'est notre rôle et nous y tenons. Aussi, évitons le débat manichéen et recentrons-nous sur les fondamentaux. C'est aussi votre proposition.

Pour le reste des rapports que vous présentez à cette séance, Monsieur le Président, il sera nécessaire de mener un débat de fond extrêmement précautionneux sur votre projet de création d'un service public de l'autonomie. Aujourd'hui, vous nous proposez juste une entrée en matière : dire oui sur le principe, et seulement ensuite discuter du contenu. Notre groupe souhaiterait aborder les changements qui pourraient intervenir en cas d'avènement de ce nouveau bidule, concernant ses différents aspects, les services rendus à la population, la proximité exercée, le personnel, le rôle des élus, etc. Et ce, avant de délibérer sur le principe. Bref, l'idée est « les boeufs d'abord, la charrue après ».

C'est pourquoi nous vous proposons un renvoi de cette délibération et, au préalable, un travail de préparation et d'échanges sur le fonctionnement de ce projet de service public de l'autonomie. En effet, les ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) se trouvent dans des situations extrêmement variées, comme vous le savez, qu'il s'agisse de la gouvernance, de leur caractère rural ou urbain, des ressources disponibles, des compétences exercées ou des responsabilités des élus notamment. Certain(e)s d'entre nous sont président(e)s d'ICA quand d'autres savent à peine comment fonctionnent celles de leurs cantons.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite évoquer un dernier sujet à l'ordre du jour de cette séance : vos nouvelles orientations concernant la contractualisation entre le Département et les communes. Elles sont ambitieuses et relativement ouvertes. Espérons que ce nouveau contrat répondra aux attentes des collectivités qui investissent, qu'il y répondra en tout cas davantage que cela ne leur a été permis dans la précédente contractualisation. Les empêchements qu'elles ont subis n'étaient pas de votre fait, n'étaient pas du fait du Département. Il ne faudrait pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Nous connaissons les difficultés de bien des communes, écrasées par les charges nouvelles, qui sont souvent contraintes de reporter leurs investissements. Il ne faudrait pas non plus que, au final, vous vous retrouviez avec des ressources financières, certes conséquentes, mais qui ne répondraient pas aux exigences et aux urgences de notre territoire.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans aborder la question des retraites, et nous formulons aujourd'hui une proposition de motion. Vous avez peut-être d'ailleurs décidé de reporter votre propre âge de départ, Monsieur le Président. En tout cas, nous n'avons pas complètement compris la proposition du Vice-Député que vous êtes sur la question. Vous avez cependant esquissé quelques propos dans votre discours. En revanche, nous avons bien compris que les Députés MEUNIER et DUBOIS s'étaient mis aux abris en annonçant qu'ils ne voteraient pas le projet du Gouvernement en l'état. C'était sage. Pourtant, même si je n'étais pas dans le secret des urnes, je subodore que, lors de la présidentielle de l'an dernier, ils ont voté au premier tour pour une candidate LR (Les Républicains) qui

prônait de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Comprenez qui pourra ou, à tout le moins, qui voudra. Mais comme le dit l'adage, « il n'y a que les imbéciles... ». Vous connaissez la suite.

Le problème, Monsieur le Président, c'est que vous penchez parfois un peu à gauche dans vos discours (si c'est un problème), ou dans certains de vos positionnements idéologiques, alors que vous êtes authentiquement un homme de droite républicaine. Vous avez de la chance : si je tenais moi-même, dans un moment d'égarement, des propos dotés d'un soupçon d'accent droitier, le bûcher LFI (La France Insoumise) me serait assurément promis. Je sens que vous allez me répondre : « Notre parti, c'est la Corrèze ». Peut-être, mais cela ne résume pas l'engagement politique d'une vie.

Je souhaitais poser une question à la Députée MEUNIER concernant le repas étudiant à 1 €, mais je crois que j'ai la réponse. Nous avons déjeuné hier (mais pas pour 1 €) avec le Député DUBOIS, qui nous a invités en tant qu'élus de la ville-canton de Tulle. Cette pratique de l'échange est intéressante (que l'on mange ou non), car elle n'a pas été beaucoup utilisée ces dernières années. Cela évitera peut-être au Député DUBOIS, s'il n'était pas réélu, de terminer à La Poste (ce que je ne lui souhaite pas). Il nous a éclairés sur la proposition du groupe LR consistant dans un chèque alimentaire de soutien pour tous les étudiants dans le besoin, quel que soit l'endroit où ils poursuivent leurs études (même lorsqu'ils ne disposent pas d'un restaurant universitaire). C'est une proposition que je n'aurais pas reniée, quitte à risquer le bûcher, quand on sait qu'un nombre grandissant de nos étudiants fréquente davantage les Restaurants du Cœur que les RU (Restaurants Universitaires).

Je vous remercie.

M. ARFEUILLERE — Bonjour, mes chers collègues. Cette première séance de l'année sera notamment consacrée aux orientations budgétaires, que Francis COMBY vous présentera en détail. Des orientations qui reflètent notre méthode de gestion, à la fois responsable pour garantir les solidarités aux Corrèziens, et ambitieuse pour leur offrir toujours plus de services et de qualité de vie. Cette plénière est également l'occasion de concrétiser plusieurs de nos engagements de mandat pour améliorer le quotidien des Corrèziens et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Renforcer l'attractivité de la Corrèze avec et pour les Corrèziens, tel est en effet le fil rouge de l'action de notre majorité. Notre politique porte d'ailleurs ses fruits. Il nous faut à cet égard relativiser la légère baisse démographique que connaît notre département, surtout imputable à une faible natalité et au vieillissement de la population. À défaut de nouveaux nés en nombre suffisant, nous pouvons compter en revanche sur les nouveaux venus qui participent au dynamisme de notre territoire. Nous poursuivons notre programme « Venez vivre en Corrèze », en partenariat avec les acteurs économiques locaux, afin d'attirer de nouveaux profils et même de répondre à la demande des entreprises en tension. Une opération a d'ailleurs été organisée à la Maison de Nouvelle-Aquitaine à Paris en novembre dernier, et une autre aura lieu à la fin du mois de mars sous l'égide de notre collègue Franck PEYRET. Promouvoir la Corrèze, y voir s'installer de nouvelles forces vives, telle est l'ambition de notre politique d'attractivité.

Renforcer notre attractivité, c'est d'abord travailler au désenclavement et à une meilleure accessibilité de la Corrèze. Nous sommes à cet égard particulièrement volontaristes pour la modernisation du réseau routier et le lancement des grands projets dans le cadre du « Plan Routes 2030 ». Au-delà du domaine routier, le point noir en matière de transport reste la desserte ferroviaire de la Corrèze. La ligne POLT, pourtant symbole de performance à l'époque du capitole, fait aujourd'hui les frais de la négligence et du sous-investissement chronique de l'Etat et de la SNCF : modifications des horaires, suppressions arbitraires de certains trains, absence de solutions de remplacement pour les usagers, retards réguliers et incidents à répétition, telles sont aujourd'hui les images inévitablement associées au POLT. La mobilisation du 17 janvier dernier à Châteauroux, à laquelle notre Département a pris part, a permis de rappeler une nouvelle fois à l'Etat, à la SNCF et au Réseau ferré de France, leur mission de service public à l'égard de tous les Français. Face à la politique de délaissement et de déclasserement de la ruralité, conduite par les gouvernements successifs au bénéfice du modèle métropolitain, nous continuerons de réaffirmer avec fermeté notre attachement à notre territoire, qui ne doit être le prisonnier ni de la métropolisation à outrance ni de la diagonale du vide.

S'agissant du POLT, nous avons réclamé auprès de la Première Ministre qu'une délégation représentative de notre territoire soit reçue et qu'un groupe de travail interministériel soit constitué. Des engagements financiers précis et contraignants doivent être pris pour la modernisation du POLT : la livraison de nouvelles rames, l'équilibre et le renforcement du cadencement pour réduire les temps de trajet et préserver les gares existantes. Une première rencontre avec le Ministre du Transport, Clément BEAUNE, aura lieu le 3 mars à Limoges.

Par ailleurs, nous poursuivons notre mobilisation pour la ligne Bordeaux-Lyon, via Brive et Clermont-Ferrand, qui a une vocation stratégique pour relier la Corrèze aux 2 grandes capitales régionales voisines et ainsi faciliter les flux inter-régionaux. C'est au prix d'une meilleure desserte ferroviaire que la Corrèze attirera et fidélisera de nouveaux habitants en quête d'une meilleure qualité de vie.

Renforcer notre attractivité, c'est aussi poursuivre notre politique d'investissement pour améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens. Alors que l'année 2023 verra s'engager une nouvelle vague de contractualisations, le Département confirme et renforce son rôle de premier financeur et partenaire des communes. Pour la période 2023/2025, ce sont ainsi près de 20 M€ par an (contre 14 M€ auparavant), qui seront consacrés au financement de plus de 1 700 projets de création de services d'équipement et d'aménagement structurants. Nous renforçons notre soutien aux communes rurales, que nous accompagnerons par le biais d'un taux d'aides bonifié pour les travaux de voirie, et la dotation de solidarité communale, à laquelle 53 communes sont désormais éligibles. Christophe PETIT aura l'occasion de détailler ces différents points. Cet effort financier sans précédent, rendu possible par une gestion responsable, contribuera à dynamiser l'activité économique locale et renforcer le bien-vivre en Corrèze. La réussite de la contractualisation repose du reste sur la force du couple Département/Commune, composante essentielle de notre République, qui fonctionne pleinement en Corrèze.

Avec une proximité indispensable, une grande complémentarité et des actions touchant au quotidien de chacun sur notre territoire, nos collectivités incarnent l'identité des Corrèziens. Nous sommes fiers de cette identité départementale et la portons dans chacune de nos politiques, au premier rang desquelles la promotion du territoire. Renforcer notre activité, c'est, en effet, mettre à l'honneur notre art de vivre à la corrézienne, notamment à travers notre démarche « Origine Corrèze ». Forte de ses 3 années d'existence, « Origine Corrèze » constitue un réseau dynamique de 250 entreprises qui font rayonner tout le savoir-faire et l'excellence de la Corrèze, à travers quelque 1 000 produits et savoir-faire référencés. Nous sommes à la veille du Salon International de l'Agriculture et, demain, c'est une quinzaine d'éleveurs corréziens qui exposeront l'excellence agricole de notre département. En parallèle, plus de 30 producteurs et artisans feront découvrir les meilleurs produits de notre belle Corrèze à travers une épicerie gourmande. Fiers de notre gastronomie et de nos talents corréziens, nous avons également souhaité créer les « Bistrots Origine Corrèze », lieux de convivialité où les recettes emblématiques de notre terroir se marient à une programmation festive et culturelle 100 % corrézienne toute l'année. Je vous donne d'ailleurs rendez-vous ce soir à 18 h 30 au restaurant Le Passadou à Aubazines pour le lancement officiel des Bistrots Origine Corrèze.

Renforcer notre attractivité, c'est aussi faire valoir le potentiel touristique de notre département. C'est le sens de la concertation en cours avec l'ensemble des acteurs du tourisme, sous l'égide d'Agnès AUDEGUIL et Corrèze Tourisme, pour établir la feuille de route des 5 prochaines années.

Renforcer notre attractivité, c'est également nous montrer innovants et prendre notre destin en main, pour préparer l'avenir aux côtés des Corrèziens. C'est, par exemple, le cas avec « Corrèze Bouclier Energétique ». Nous avons à cet égard engagé une concertation avec les intercommunalités et les acteurs économiques locaux qui ont, d'ores et déjà, accueilli très favorablement le projet. Innovants, nous le sommes aussi dans le domaine des solidarités. Nous proposons en ce sens de renforcer et d'enrichir notre modèle social corrézien, avec un Service Public Départemental de l'Autonomie, en alliant l'expertise de la force de frappe de nos Instances de Coordination de l'Autonomie, de Corrèze Téléassistance et de notre Direction de l'Autonomie, qui accomplissent toutes un travail remarquable. Nous pourrions ainsi améliorer l'accompagnement des Corrèziens âgés ou en situation de handicap. Sandrine MAURIN aura tout à l'heure l'occasion de vous présenter ce projet ambitieux au service du bien vieillir en Corrèze, coconstruit avec l'ensemble des acteurs locaux de l'autonomie.

Enfin, au-delà des exemples cités, le renforcement de notre attractivité reste avant tout un enjeu de démocratie locale. Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait : voilà comment travaille notre majorité. C'est notamment le cas en ce début d'année avec les réunions cantonales et les réunions publiques, qui sont autant d'opportunités d'aller à la rencontre des Maires et des Corrèziens pour échanger sur les politiques départementales. Pour terminer, je voudrais remercier notre Assemblée Citoyenne, dont les travaux enrichissent nos réflexions. Des propositions concrètes vous seront d'ailleurs présentées lors de la prochaine plénière consacrée au budget.

A nos yeux, l'attractivité n'est ni un concept abstrait ni à un horizon inatteignable. C'est, au contraire, une réalité à construire au quotidien avec et pour les Corrèziens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le « RER-GV », il a sans doute été jugé bon d'ajouter « Grande Vitesse » à ce réseau dont le caractère « Express » n'est pas assuré. Le terme « Transcailladou » est intéressant pour ceux qui savent ce qu'est une caillade. Nous devrions l'expliquer aux professionnels de la technostructure et le conserver comme nom de code. Quant au « bûcher », nous détenons également le nôtre, le bûcher RN (Rassemblement National), mais nous n'en faisons pas partie. C'est la seule différence. Nous n'avons pas encore réalisé l'union des droites.

Plus sérieusement, en Corrèze, nous portons régulièrement la croix de Lorraine. Dans notre ADN, les valeurs humanistes sont très prégnantes. La vision de Philippe SEGUIN, différente d'une Europe des marchands, a, pour moi, beaucoup de sens et résonne aujourd'hui dans l'esprit de nombreuses personnes. Lors de son procès d'intention concernant Maastricht, le débat s'était résumé à dire que les opposants aux traités étaient forcément des opposants à l'Europe. Il est aujourd'hui considéré comme un grand homme, mais c'est un peu tard. En revanche, il n'est jamais trop tard pour imaginer une troisième voie. Certains pensaient l'avoir trouvée, mais à travers une personne qui rabroue l'ensemble des corps intermédiaires, prône l'hyperlibéralisme et fonctionne de façon très verticale, ce qui est très éloigné de ce que nous souhaitons mettre en place. A un moment ou à un autre, il faudra réussir à démontrer que la troisième voie existe.

Concernant la retraite, nous ne prendrons pas part à la motion, car nous conserverons notre ligne de conduite consistant à ne pas mélanger les sujets nationaux et départementaux. Lors des présidentielles, nous n'étions pas en phase sur tout avec Valérie PECRESSE, c'est ce qui nous a valu un pourcentage de 4,8. Au-delà de l'adage sur les « imbéciles », nous devons aussi apprendre à tirer les enseignements des attentes de chacun. Je n'étais pas en accord avec sa position concernant le rSa (revenu de Solidarité active), consistant à remettre tout le monde au travail pour 15 ou 20 heures. Le Gouvernement patine aujourd'hui sur cette question. Le Ministre du Travail souhaite nous rencontrer au Salon de l'Agriculture pour parler de l'expérimentation conduite. Ce hors sujet traduit un certain malaise. Nous faisons partie de ceux qui pensent qu'il s'agit d'une fausse bonne idée : remettre tout le monde au travail, a fortiori lorsque les personnes sont très éloignées de l'emploi, est nettement plus compliqué qu'il n'y paraît et réclame quelques étapes.

Pour la retraite, nous étions un certain nombre, Aurélien PRADIE en tête (et je suis heureux que les élus corrèziens se trouvent sur la même ligne), à préférer regarder la durée de cotisation que l'âge de départ. Ainsi, les travailleurs ayant débuté des carrières jeunes devraient pouvoir partir à la retraite plus tôt. Il faut aller au bout de l'amendement TOURAINE. Notre majorité n'a jamais été hostile, consciente qu'à un moment il faudra bien travailler un peu plus. Mais repousser l'âge de départ n'a pas de sens et engendre des injustices. Notre position est celle de la justesse et j'espère que le Sénat saura faire preuve d'un peu plus de mansuétude et ne s'entêtera pas, en considérant que voter la même chose depuis plusieurs années en fait une vérité. Nous serions avisés de nous pencher sur les ressources et les recettes (au-delà des cotisations sur le travail), et sur la retraite par capitalisation collective, qui pourrait constituer une solution créatrice de diversité tout en conservant le système de répartition actuel. Mais constitutionnellement, il n'est pas possible d'aborder ces sujets dans le cadre d'un PLFSS. Il est scandaleux que, après le recours répété à l'article 49.3, nous écopions du 47.1, impliquant de priver l'ensemble de la représentation nationale de tout débat.

Quitte à risquer le bûcher à mon tour, je m'inquiète du manque de responsabilité dont il est fait preuve. Tout comme François HOLLANDE a pu l'évoquer, je suis stupéfait que, face au piège tendu par le Gouvernement par le raccourcissement de la durée des débats, nous déposions encore des amendements qui ne ressemblent à rien. Nous devrions tout faire pour ne pas subir l'article 47, qui revient à empêcher la représentation nationale, dans son grand courage (incluant celui de LFI et du RN), de débattre sur l'âge légal. C'est un scandale démocratique, y compris de la part de ces partis, qui portent pour moi une lourde responsabilité. Il faut apprendre à se regarder dans une glace. Au-delà du tumulte engendré par des sujets qui n'avaient rien à faire dans une telle enceinte, la méthode m'interpelle. J'espère que le Sénat parviendra à un vote, pour démontrer qu'il est possible de se recentrer sur quelques amendements essentiels, susceptibles de passer dans le cadre d'un PLFSS. Je crois que nous sommes nombreux à penser la même chose, au-delà de nos sensibilités respectives. Les syndicats ont bien compris que ce ne sont pas les partis extrêmes qui font avancer la loi, mais quelques personnes en position charnière, comme Aurélien PRADIE. La mobilisation en cours est certainement la plus grande depuis plusieurs années, et pourtant celle dont on verra sans doute le moins les effets. Cela signifie que la responsabilité politique des extrêmes est grave, car elle est en train de détruire ce qu'il nous reste de corps intermédiaires pour porter des propositions justes dans le cadre intersyndical. Entre M. MACRON qui les bafoue, et les partis extrémistes qui pensent s'y substituer sous couvert de populisme, la situation est grave. Il nous faudra bien regarder les choses en face. Je suis prêt à défilier pour les retraites, mais pas avec n'importe qui ni dans n'importe quelles conditions. Il n'est pas possible de cautionner tout et n'importe quoi. Du moins est-ce mon avis personnel.

Je vous propose de passer aux rapports.

RAPPORT N° 201

CRÉATION DU SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE DE LA CORRÈZE

Mme MAURIN — L'évolution récente des modes de vie a largement transformé le quotidien, les besoins et les attentes de nos concitoyens en situation de handicap ou de grand âge. A ces tendances de fond, sont venus s'ajouter des phénomènes d'ampleur qui, à l'instar de la crise sanitaire et des scandales touchant certains EHPAD privés (Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) ont renforcé le souhait des publics fragiles de vivre le plus longtemps et le mieux possible à domicile.

Le Département accompagne déjà 23 000 Corrèziens âgés ou en situation de handicap. Les personnes de plus de 60 ans représentent un quart de la population corrézienne, soit plus de 1 170 000 personnes. Cette proportion est celle de la France à l'horizon 2040. De plus, l'indice de vieillissement (consistant dans le rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans) ressort à 137 en Corrèze, tendant à démontrer que notre département préfigure la réalité du vieillissement à l'échelle nationale dans les prochaines années.

Compte tenu de ces enjeux, il nous appartient de repenser notre modèle corrézien de l'autonomie, afin d'apporter des réponses simplifiées et en proximité des attentes de nos aînés, mais aussi de devancer les injonctions du Gouvernement à travers la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), qui prône l'harmonisation forcée des politiques de l'autonomie dans chaque territoire.

Notre Département propose d'ores et déjà des interventions et des accompagnements de qualité aux Corrèziens les plus fragiles. L'organisation de notre politique de l'autonomie reste cependant hétérogène en raison de la multiplicité des acteurs et de l'éclatement des missions qui en résulte. A cet égard, si la sécurité des personnes est assurée par Corrèze Téléassistance, les remontées d'information ne sont pas partagées avec les services du Département. De même, chaque Instance de Coordination de l'Autonomie dispose d'une configuration et d'un niveau d'intervention qui lui sont propres, ce qui conduit à un traitement différencié des usagers en fonction de leur domicile. S'agissant du pilotage de la politique de l'autonomie, force est de constater que l'absence de partage des connaissances rend insuffisante la coordination entre les acteurs du terrain. S'ajoute à cela l'empilement des dispositifs récents portés par l'Etat qui déployés, conformément à des orientations nationales, viennent complexifier encore les démarches des usagers. Au quotidien, un énorme travail est réalisé par Corrèze Téléassistance, les ICA et notre Direction de l'Autonomie. Mais nous considérons que nous gagnerions en cohérence et en efficacité en coopérant davantage.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons créer, dès le 1^{er} janvier 2024, un véritable Service Public Départemental de l'Autonomie en Corrèze, regroupant et mutualisant les différentes expertises, afin d'élargir la prise en charge et le suivi des publics et d'expérimenter de nouveaux services. La première étape de ce projet consistera en un vaste travail de concertation pour nous préparer à la réinternalisation des missions déléguées aux instances et à Corrèze téléassistance. Le volet ICA passera notamment par des rencontres individuelles, avec chaque instance, entre mars et septembre 2023. Concernant Corrèze Téléassistance, il s'agira de gérer la sortie de la délégation de service public et la reprise en régie, à travers un travail resserré avec l'ensemble des personnels. En nous appuyant sur l'expertise de Corrèze Téléassistance et des Instances de Coordination de l'Autonomie, l'accès au service public, via un numéro unique départemental, permettra de centraliser les demandes, de connaître l'ensemble des sollicitations et de déclencher les interventions de proximité nécessaires. En parallèle, fidèles à notre méthode d'écoute et de concertation, nous souhaitons coconstruire le projet de Service Public de l'Autonomie avec les acteurs départementaux. C'est en ce sens que nous lancerons, à l'automne 2023, les Assises de l'Autonomie, qui auront vocation à structurer progressivement le service, à définir les orientations et à préparer notre prochain Schéma Départemental de l'Autonomie, notamment les actions à mettre en œuvre par notre service public augmenté.

Comme vous l'aurez compris, 2023 sera une année de concertation et de préparation, durant laquelle nous maintiendrons les partenariats avec les Instances de Coordination de l'Autonomie sous leur forme actuelle. Dans un contexte de vieillissement de la population corrézienne, la transformation de notre organisation en matière d'autonomie constitue un choix politique fort, que nous assumons, en faveur du bien vieillir en Corrèze et en sécurité. La réussite de notre futur Service Public de l'Autonomie repose en grande partie sur notre capacité à travailler ensemble et à mettre à profit la force de frappe de Corrèze Téléassistance, des Instances de Coordination de l'Autonomie, et de notre Direction de l'Autonomie-MDPH, dont nous saluons l'expertise et la qualité de service.

Fiers de notre modèle social à la corrézienne, nous avons à cœur de le renforcer et de l'adapter en continu aux besoins des Corrégiens, avant que le Gouvernement n'impose un mode de déclinaison unique, faisant fi de nos spécificités et de notre mode de vie à la corrézienne.

Mme BOUCHETEIL — Cette année, les instances auront 40 ans, une particularité corrézienne qui a fait ses preuves, connue et reconnue à la fois des bénéficiaires, de leurs familles, des partenaires, des professionnels de santé et du domicile, et des élus locaux qui savent compter tant sur le professionnalisme que sur la réactivité des personnels. Preuve en est l'enquête menée en 2022 par le Département et ses retours plus que satisfaisants. Bien sûr, tout n'est pas parfait et il reste certainement du travail à mener afin d'offrir à toutes les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie le même service sur l'ensemble du territoire. Toutes les instances n'ont pas les mêmes statuts, missions et services. Il y a aussi, c'est un fait, de plus en plus de situations complexes à gérer, et j'en sais quelque chose en présidant une instance depuis bientôt 7 ans.

Vous nous proposez la création d'un Service Public de l'Autonomie, alléchant sur le papier, avec un bouquet de services. Vous suggérez de réinternaliser les missions de coordination des instances, impliquant de cesser de les financer au 1^{er} janvier 2024. Mais ce rapport reste un rapport d'intentions, avec trop d'incertitudes à ce jour et de nombreuses questions en suspens.

D'abord celle liée à la continuité de service, celui du terrain et de la proximité, avec des antennes basées à l'échelle des anciens cantons et très bien identifiées localement par tous. Les Instances de Coordination de l'Autonomie se trouvent aujourd'hui au plus près des personnes aidées, et proposent une offre de relation de proximité et de réactivité, une connaissance des publics et des partenaires du territoire, la gestion des services nécessaires au maintien à domicile, les aides financières, les caisses de retraite, les mutuelles, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), la CMI (Carte Mobilité Inclusion), l'Handimobile, le portage de repas, la téléassistance, l'amélioration de l'habitat, les aides administratives diverses, le signalement des situations complexes, les visites à domicile autant que de besoin, les ateliers d'animation et de prévention de lutte contre l'isolement, et une aide aux aidants. Elles sont aussi très sollicitées par les mairies des secteurs et apportent des réponses quasi immédiates. Pouvez-vous nous assurer qu'il en sera ainsi demain ?

Avec la mise en place de la centralisation téléphonique départementale, qui répondra certes aux appels 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, mais qui ne pourra ni donner de réponse ni apporter des solutions aux usagers la nuit, les dimanches et jours fériés, puisque les différents services seront fermés, ne risque-t-on pas d'ajouter un millefeuille à l'existant et de créer de l'éloignement avec les usagers et leurs familles ? A mon sens, nous dépersonnalisons complètement le service et perdons en réactivité en enlevant nos coordinatrices de terrain. Nous désorganiserons ce qui était organisé et qui fonctionnait. Aider par un simple coup de fil dans la majorité des situations, comme vous l'écrivez, cela est impossible. La personne âgée a besoin qu'on gagne sa confiance, les visites à domicile sont irremplaçables. Serez-vous plus efficient demain ? Quel sera le service réellement proposé ?

Ce qui m'anime et ce pourquoi je m'implique depuis toutes ces années, c'est bien le maintien à domicile de nos aînés quand cela est possible et dans de bonnes conditions, car je suis convaincue que le maintien à domicile dans nos territoires ruraux est la clef du bien vieillir. Oui, une personne en perte d'autonomie peut tout à fait rester chez elle en mettant en place une organisation rigoureuse, tant au niveau du soin que des transports, et en réalisant des aménagements au domicile (adapter le logement, organiser des services à domicile). Il est important qu'elle puisse rester chez elle si tel est son souhait, garder ses habitudes et repères. Je pense qu'avec notre instance nous y sommes

arrivés la plupart du temps. Ce dont je veux être sûre, c'est que l'on ne propose pas moins demain qu'aujourd'hui sur mon territoire, et qui fonctionne.

Quels nouveaux services seront proposés ? Le budget annuel de la politique autonomie a été réduit de 8 M€ sous le mandat précédent, ce qui nous interroge aujourd'hui sur les moyens envisagés demain. Une grosse incertitude également sur les conditions et quotités de reprise des personnels des Instances de Coordination de l'Autonomie, avec des effectifs affectés à 80 % sur des missions de coordination. Ferez-vous des propositions de reprise des personnels à 100 %, quelle mission leur sera attribuée ? Où iront-ils travailler, quelles seront les conditions financières de leur reprise ? Ségur, pas Ségur ? Rien n'est encore défini puisque tout reste à construire, de mars à septembre 2023. Démissions, licenciements au sein des instances ? N'y a-t-il pas un risque d'ajouter de l'iniquité dans l'iniquité existante ? Je suis favorable au progrès social : lisser les choses, mais toujours par le haut. Quelle sera la place des Conseillers Départementaux dans leurs cantons avec ce service ? Comment s'articulera-t-il avec la loi Grand âge et la fusion SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) /SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) de la loi de finances ?

L'idée du Service Public de l'Autonomie peut être louable. Je comprends aussi que nous ne souhaitons pas subir les décisions de l'Etat. Passer des ICA au SPA, pourquoi pas, mais avec quels services supplémentaires, quelles plus-values ? Et, s'il vous plaît, changez le nom ! J'aime beaucoup les animaux, mais l'abréviation SPA entendue mercredi à plusieurs reprises est très maladroite et gênante vis-à-vis de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

Il reste donc à connaître le détail des services qui seront proposés, et surtout la mise en œuvre avec les moyens nécessaires alloués à ce service pour qu'il fonctionne et réponde aux promesses annoncées sur le papier. Rien n'est dit à ce sujet dans le rapport. Pour nous, donc, trop d'incertitudes et encore beaucoup de travail à mener, pour lequel nous sommes toujours prêts à nous impliquer, comme nous l'avons toujours dit ici et comme nous l'avons toujours fait. Des garanties à la fois sur la continuité de service et sur l'avenir de nos personnels. Notre groupe demande l'ajournement de ce rapport et un vote seulement à l'issue des réunions de travail qui se tiendront jusqu'en septembre prochain. Pas de chèque en blanc pour le SPA, le sujet est trop grave et mérite d'être travaillé en amont avant de balayer 40 années de service.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT — Je souligne qu'il n'est pas question de « SPA », mais de « SPAC », Service Public de l'Autonomie en Corrèze. Lorsque l'on en est réduit à faire de l'humour sur le nom d'un service, c'est que l'on ne sait plus par quel bout prendre les sujets. Cela décrédibilise l'action. Je ferme la parenthèse. Le « SPAC » est l'acronyme porté par la volonté politique, mais le service s'appellera « Corrèze Autonomie ». Ce n'est pas très original, mais cela a le mérite d'être clair.

Je suis très étonné que l'on réduise le débat sur l'autonomie en Corrèze et sur le maintien à domicile aux seuls outils financés exclusivement par le Département, qui présentent d'ailleurs de moins en moins de Conseillers Départementaux. La question du vieillissement et du Service de l'Autonomie ne peut pas être réduite à la disparition des Instances de Coordination de l'Autonomie, d'autant plus que c'est faux. Ces instances se verront amputées de leur mission de coordination, d'accueil et d'information du public, qui leur avait été déléguée par le Département depuis de nombreuses années. Je rappelle que nous sommes le seul département français à disposer d'Instances de Coordination de l'Autonomie. La politique de l'autonomie en Corrèze ne peut être réduite à ces seules instances.

En revanche, toutes les questions que vous soulevez les concernant sont fort justes et nous devons y apporter des réponses. Quant à la continuité de service, je tiens à l'affirmer avec force : la création de « Corrèze Autonomie » ne changera rien pour l'ensemble des usagers. Les prestations des ICA et de Corrèze Téléassistance seront maintenues. La différence est que l'ordonnanceur et le référent hiérarchique ne seront plus incarnés par le Président de l'Instance, qu'il soit sur le terrain ou non, mais par « Corrèze Autonomie ». Le changement est donc plus prégnant pour le personnel que pour le public. Je comprends que les réticences des personnels pèsent sur un certain nombre d'élus et que ces derniers résumant le débat à leur propre périmètre, mais le sujet est nettement plus large. La continuité de service est évidemment l'un des sujets prioritaires à traiter. Quant à la connaissance du territoire et de

l'environnement, « Corrèze Autonomie » pourra s'en prévaloir puisqu'elle vise à regrouper l'expertise des 29 salariés de Corrèze Téléassistance et de la quarantaine d'ETP (Equivalent Temps Plein) dont le nombre a été évalué par les agents eux-mêmes en fonction du volume de personnes à leur charge. Il est évident que ces compétences doivent continuer d'être additionnées et il est hors de question de les recentraliser à Brive ou à Tulle. L'objectif est de les laisser en place sur leurs territoires, et de reconsidérer l'ensemble des anciens chefs-lieux de canton pour proposer la proximité la plus étroite.

Vous caricaturez également le service téléphonique, ce qui revient à faire un procès d'intention à Corrèze Téléassistance. Je suis d'accord sur le fait que nous ne voulons pas d'un service téléphonique qui exige d'aligner une suite de choix sur des touches durant 15 minutes. Mais le discours que j'entends sur le service téléphonique 24 h/24 revient à faire le même procès d'intention que celui portant sur l'incapacité des pompiers à répondre aux appels. Je le dis avec force : celui qui est capable de dire qu'à Corrèze Téléassistance, il y a un seul appel qui n'est pas traité et pour lequel nous ne sommes pas capables de faire de l'urgence 24 h/24, revient à faire le même procès qu'au CTA-CODIS (Centre de Traitement de l'Alerte - Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) qui n'est pas capable de répondre à la sollicitation du public. Ce n'est pas acceptable, car plus de 20 agents ont démontré pendant des années leurs capacités à faire, testées dans le cadre de BOOST Emploi et de la crise sanitaire. Il faut se pencher sur la gestion de la vaccination en Corrèze : si le département n'avait pas mobilisé la plateforme Corrèze Téléassistance sur la vaccination, nous n'aurions jamais pu nous en sortir. Nous avons pu constater que la prise d'appels directs dans certaines communes n'a pas pu perdurer (y compris dans les centres hospitaliers). J'insiste : nous avons été capables en l'espace de 3 jours de monter un système efficient, qui a même conduit l'ARS (Agence Régionale de Santé) à revenir vers nous.

Je ne partage donc pas vos doutes sur cette question, car je pense que nous disposons de véritables professionnels et d'une véritable orientation. Le numéro unique s'adressera à toutes les personnes en perte d'autonomie, y compris un jeune de 20 ans victime d'un AVC (Accident Vasculaire Cérébral). Réinternaliser les personnels se trouvant en délégation de service public au sein de Corrèze Téléassistance ou des Instances de Coordination de l'Autonomie permettra une réorientation plus large vers l'ensemble des missions du Département. Certains cas devront peut-être être traités avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou les services sociaux classiques. Il ne sera peut-être pas uniquement question d'autonomie puisque tout est interdépendant. Il est évident aussi que la coordinatrice de terrain doit être maintenue, car ses compétences constituent une force.

Quant à vos craintes concernant demain, je vous le dis en toute tranquillité, comme je l'avais fait concernant le rSa ou le taux de 0 % dans les EHPAD : le sujet, pour nous, est que nous allons ouvrir un service qui nous coûtera plus cher demain. L'efficacité n'est pas à remettre en cause. Je pense que le véritable sujet consiste dans le fait que le service sera appelé à être densifié. Pour rappel, nous avons décidé en 2016, dans cette Assemblée, que 6 % des personnes devaient être atteintes par les ICA. Certaines instances gèrent beaucoup plus de dossiers que d'autres. Nous payons l'ensemble de la masse salariale, sans obtenir une égalité de service et de traitement. Dès lors, pourquoi faire un procès d'intention en imaginant que le service fonctionnera moins bien demain ?

Enfin, vous réclamez des détails sur le mode de fonctionnement avant de vous prononcer. Cela est impossible et c'est pourquoi nous avons décidé de poser d'abord le principe et d'acter la décision au final. Nous ne pouvons pas faire autrement que de prendre une décision sur la fin de délégation du service public, parce que nous devons observer des délais. Si nous constatons que la solution ne fonctionne pas, nous ne pourrions pas relancer une délégation de service public, notamment concernant Corrèze Téléassistance. Nous serons à la croisée des chemins et la prolongation ne sera plus possible puisque nous aurons opté pour un report et utilisé l'année pour travailler notre copie. Or, sans le regroupement des services, nous ne disposerons pas de la pierre angulaire nécessaire à un véritable service public.

Il faut pouvoir dire aux personnels et aux comités d'entreprises quelle est leur situation. C'est pourquoi nous nous donnons latitude jusqu'en septembre pour apporter des précisions sur le plan social. Le cahier des charges est clair : cette réforme n'engendrera aucune perte de salaire. Ceux qui ne voudront pas la suivre n'y seront nullement obligés, comme dans toute délégation de service. Dans ce cas, les employeurs actuels devront, soit les assumer, soit les licencier. Il n'est nullement question de créer une machine à licenciements. Les salariés qui estimeront que le fait d'être

employés par le Département et non plus par une instance est synonyme de précarisation (en conservant pourtant leur poste de travail et missions), devront assumer leur vision. C'est pourquoi le comité de pilotage les auditera, pour évaluer le volume, les conditions, les locaux de travail, les optimisations possibles, etc.

Si nous ne prenons pas la décision de l'internalisation, comment mener un travail correct visant l'aboutissement ? Nous nous connaissons bien. A partir du moment où nous adoptons la méthode du « On verra bien », une guerre de tranchées s'installe pour affirmer que l'existant fonctionne très bien et qu'il ne faut rien changer. A contrario, si la décision est validée dès ce soir, chacun saura que la mission est réinternalisée. Tout le monde se mettra alors en ordre de marche pour faire aboutir le projet. C'est pourquoi nous avons fait ce choix, pour travailler sereinement. A l'issue de la première réunion de travail des instances, qui s'est révélée très instructive et intéressante, le bruit de couloir était le suivant : « Cela fait 1 an et demi que nous entendons parler de réinternalisation, 5 ans que des questions se posent quant à la fusion ou non des instances. Désormais, nous savons où nous allons ».

Je comprends votre raisonnement, mais je vous assure que je ne cherche pas de chèque en blanc ou une absence totale de minorité sur le sujet. La majorité est prête à assumer. Je vous sais responsables et donc gênés par la méthode et je le comprends, car je raisonnerais sans doute comme vous à votre place. Quelle que soit votre position, que vous fassiez partie du comité de pilotage ou non, cela ne changera rien à la confiance mutuelle que nous nous portons et sur la nécessité de trouver des solutions. Cela ne modifiera en rien l'attitude de coconstruction. Je ne me servirai pas de votre vote comme argument, ce serait pratiquer de la politique de bas étage. Cela dit, je souhaite que le comité de pilotage constitué de 4 ou 5 personnes vous compte parmi ses membres.

M. LABBAT — Concernant les délais, je vous rappelle que ma collègue vous a déjà alerté sur la question, et comme vous l'avez dit vous-même, cela fait déjà 1 an et demi que nous entendons parler de réinternalisation. Nous réclamons donc une méthode, que vous utilisez souvent dans d'autres domaines comme la contractualisation avec les communes, consistant dans un travail préliminaire, secteur par secteur, avant finalisation. Dans cette méthode, nous ne partons pas d'une enveloppe figée.

Le Département annonce qu'il financera ce service à 100 %, mais quid de la participation des communes ? Pour ma part, je fais partie d'une Instance de Coordination de l'Autonomie à laquelle la commune participe activement, pour laquelle elle nous prête un local gratuitement et assume les charges d'eau et d'électricité. Que deviendront ces participations et avantages dont pouvaient bénéficier certaines ICA ? Le projet est-il financièrement réaliste et réalisable pour garantir le même service de proximité et les moyens nécessaires pour remplir la mission ?

M. LE PRESIDENT — Nous ne demandons pas la disparition des ICA. Seule leur mission de coordination est réinternalisée. Les autres missions sont gérées par des services mandataires, qui ne doivent plus recevoir d'argent public depuis la réforme financière de 2016. Cet aspect ne devrait donc plus poser de problème. Dans le cadre de la réinternalisation, peut-être le futur groupe de travail décidera-t-il de mutualiser la réalisation de la paie au sein de l'une des instances ? Le service sera donc rendu de la même manière, par le biais d'un temps de travail entièrement dédié à la tâche. Certaines instances remplissent des missions de SSIAD, avec des conventions et des budgets annexes, qui ne sont nullement appelées à disparaître. Si les communes souhaitent continuer à apporter leur soutien, il n'y a aucun problème. Nous ne demandons pas le démantèlement des instances, qui resteront sur place et conserveront leurs gouvernances.

Je souhaite éviter toute méprise quant au coût annoncé. Je pense qu'il sera plus élevé, mais pas à périmètre égal. Il sera plus élevé parce que nous rendrons davantage de services. Le nouveau bouquet augmentera sans doute le nombre de demandes, et donc le nombre d'effectifs à placer en réponse sur le terrain, pour contenter davantage de personnes. Il nous faudra éviter notre propre dépréciation du service, en demandant à chaque salarié de traiter de plus en plus de dossiers. Un service plus efficient coûtera sans doute plus cher.

A contrario, nous réaliserons des économies en réorganisant les missions. A l'heure actuelle, nous finançons des missions similaires au sein des ICA et de Corrèze Téléassistance, notamment les appels de convivialité. Je vous rappelle que, durant la crise sanitaire, nous avons dû les faire cesser pour éviter la redondance auprès des usagers. Il faut regarder les choses en face. L'objectif est d'optimiser le système.

En outre, je suis surpris et inquiet de voir passer aujourd'hui, sur toutes les antennes de télévision et à des heures de grande écoute, les publicités de Verisure et autres entreprises privées, qui sont en train de récupérer le maintien à domicile et la sécurité. Nous voulons reprendre en main le Service Public de l'Autonomie et faire jouer pleinement son rôle à Corrèze Téléassistance. La mine d'informations recueillie peut permettre à une infirmière de coordination de détecter des sujets de santé publique. Si chacun défend son pré carré sur un petit pourcentage d'usagers, alors il est impossible de mener une politique globale de santé publique. « Corrèze Autonomie » a également vocation à intégrer la partie prévention de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et de retrouver des financements dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle. Le coût plus élevé doit être mis en corrélation avec les missions réalisées.

Mme BOISSIERAS — Je suis assez favorable à l'internalisation et ce, depuis longtemps. Cependant, je souhaiterais clarifier un point : vous venez de dire que les personnels des Instances de Coordination de l'Autonomie conserveraient les mêmes missions, alors que j'ai compris le contraire mercredi. Le sujet ne consiste pas dans le statut des salariés, car je pense que certains apprécieront de se sentir davantage épaulés. Mais le sort des usagers m'inquiète. Comment les choses se passeront-elles sur le terrain ? Je sais qu'il existe des pratiques très différentes et je n'ai nullement l'intention de distribuer des bons ou des mauvais points, mais je trouve dommage de s'appuyer sur les mauvais exemples pour élaborer des généralités. Cette pratique est récurrente ici. Comme l'a dit Emilie, mieux vaut partir du haut, plutôt que de prendre en exemple le bas et s'élever au niveau moyen.

M. LE PRESIDENT — Les personnels transférés des ICA vers « Corrèze Autonomie » seront placés en poste avancé, pour aller au contact des personnes dont le besoin aura été évalué. Autrement dit, ce transfert ne changera pas foncièrement leur travail en matière de coordination, d'accueil, etc. Par contre, ces personnels seront ordonnancés plus directement par la centrale globale, ce qui pourra induire une mission élargie, puisqu'il ne sera pas possible de prévoir à l'avance le nombre d'appels reçus et le type de besoins exprimés. Peut-être certaines sollicitations nécessiteront-elles de faire appel à d'autres personnels ? Peut-être que, dans certains secteurs, ce sont les assistantes sociales qui seront appelées à se déplacer. J'ai déjà pu constater de nombreux exemples où l'assistante sociale était plus à même de traiter la question de l'autonomie que le personnel de l'ICA. L'objectif est d'adresser la bonne personne au besoin exprimé, à l'instar des pompiers qui envoient en intervention les effectifs disposant des qualifications appropriées et du matériel adéquat. En fonction du profil de l'appelant, ce dernier sera orienté vers le service susceptible de répondre au mieux à ses attentes. Ainsi, la démarche sera élargie à l'ensemble des champs de compétences du Département. A l'heure actuelle, les Instances de Coordination de l'Autonomie ne disposent pas de compétences directes vis-à-vis des services du Département. Elles peuvent simplement relever une situation. Demain, le Département missionnera une assistante sociale pour intervenir dans tel ou tel secteur. C'est l'employeur ayant autorité hiérarchique et fonctionnelle qui indiquera les cas à traiter.

M. COMBES — Nous ne réclamons pas un ajournement juste pour le plaisir de diluer le temps. En tant que minorité de gauche, nous pourrions approuver de facto la mise en place d'un Service Public de l'Autonomie. Mais nous pensons que certaines missions portées par les Instances de Coordination seront moins bien réalisées par une structure changeant le mode d'analyse. Sans doute les personnels des ICA seront-ils satisfaits de devenir fonctionnaires territoriaux, de bénéficier d'un réajustement de salaire et d'une mobilité accrue ? Mais si un Conseiller Départemental doit traiter une situation donnée, qui devra-t-il appeler et quelles responsabilités politiques pourra-t-il exercer dans un système aussi dilué ? Normalement, les élus ne sont pas censés appeler les services : c'est la règle que vous avez établie pour le fonctionnement de l'institution.

Par ailleurs, les Instances de Coordination de l'Autonomie disposent déjà de leurs propres modes de fonctionnement et répondent déjà à de nombreux besoins. Vous dites que nous allons faire mieux, mais il faudrait déjà s'assurer qu'il sera possible de faire aussi bien. Bien des citoyens n'ont pas connaissance de l'existence des ICA et les découvrent lorsque le besoin s'en fait sentir. Ils sont alors bien contents de les trouver, dans un contexte où un élu est en mesure d'accompagner leurs recherches de solution, qui peuvent être multiples. J'ai été conseillé sur les demandes de précautions en admission en maison de retraite, alors que j'ignorais même que cela existait et que je suis un élu. C'est vous dire la complexité de la question. L'accompagnement est effectué à chaque étape. Dans le cadre d'une hospitalisation, on vous conseille de prévenir les personnes aidantes pour qu'elles restent chez elles ou trouvent une autre occupation. Tout ceci est effectué au quotidien. Je ne pense pas qu'un Service Public de l'Autonomie

recentralisé puisse faire mieux. Ce sera un peu comme l'Europe. Lorsque les choses iront mal, et qu'un Conseiller Départemental recevra un appel de mécontentement, il sera mal venu de renvoyer le citoyen vers le numéro unique plutôt que de lui apporter une solution. Il m'arrive d'accompagner personnellement des personnes à l'ICA pour approfondir les problématiques rencontrées. Il faut poursuivre ce travail, mais le faire mieux.

Concernant le coût, la ville participe au financement de l'Instance de Coordination de l'Autonomie dans le canton de Tulle. Elle pourra certes continuer à le faire pour les autres missions, mais selon quelles conditions ? Si elle paie un loyer dans une structure où l'instance est déjà installée, devra-t-elle encore assumer la charge ? La situation devrait être analysée ICA par ICA.

Votre projet passera, même si nous votons contre, puisque vous êtes majoritaires. Vous ne voulez pas répondre à notre demande d'ajournement, c'est votre droit. Nous vous suivrons, mais nous mesurons à quel point il deviendra compliqué de maintenir une action politique de territoire si les départements la recentralisent. Il est question ici d'une mise à distance du projet de prise en charge et de responsabilité. La méthode et la philosophie suscitent mon inquiétude.

Mme TAYSSE – Je voudrais revenir sur la question posée par Pascale BOISSIERAS concernant les missions des actuels personnels des Instances de Coordination de l'Autonomie. Qui gèrera concrètement la mission de coordination ? Dans les différents schémas présentés, les personnels ex-ICA sont assimilés à des « référents de terrain », mais cet intitulé n'indique rien sur leur futur cœur de métier. Qui portera la coordination, qui constitue le cœur de métier et l'enjeu fondamental d'un suivi efficace des personnes âgées ?

Par ailleurs, accompagner ce type de public passe d'abord par la personnalisation du contact et sa permanence. Une personne identifiée devient référente. Je ne vois pas comment il sera possible, avec une centrale d'appels, de garantir le maintien de la personne référente, pourtant indispensable à la veille, la prévention, l'accompagnement, l'individualisation et la réactivité, éléments dont nous disposons aujourd'hui et que j'ai pu constater au quotidien. Il est difficile de générer la confiance chez une personne âgée et sa famille, et ce n'est pas une centrale d'appels qui en sera capable. Cela est faux. Les usagers n'auront jamais la même personne au bout du fil.

M. LE PRESIDENT – Ces propos reflètent une méconnaissance totale du dispositif existant, qui vise justement à définir des interlocuteurs fixes. Ce que vous dites est offensant pour les personnels déjà à l'œuvre. Je retire « offensant » et rectifie : cela revient à remettre en cause les compétences des téléassistants. Cela revient à dire qu'une personne appelant l'ICA obtient forcément une réponse de qualité parce qu'elle s'adresse à l'ICA. Je vous rappelle que nous disposons de 12 MSD (Maisons de Solidarité Départementales) sur le territoire, qui traitent 6 appels par jour, contre 1,4 dans les ICA. On ne peut pas dire que le service ne soit pas rendu avec les MSD. Par ailleurs, concernant Corrèze Téléassistance, les dossiers sont personnalisés et disposent d'un interlocuteur attribué, ou d'un remplaçant en cas de congés. Au sein des Instances de Coordination de l'Autonomie, en cas d'absence d'un interlocuteur, personne n'est là pour le remplacer. Pensez-vous que les personnels assignés à l'orientation ne soient pas capables de consulter les dossiers, de faire preuve de discernement et du même de niveau de compréhension que les personnels de l'ICA ? Sachez que les personnels de Corrèze Téléassistance disposent d'outils et de capacités d'analyse supérieurs à ceux des personnels travaillant dans les Instances de Coordination de l'Autonomie. A contrario, certains employés très efficaces des ICA préféreront peut-être travailler à ce niveau, pour faire valoir leurs capacités d'analyse. Vous résumez le service de l'autonomie aux Instances de Coordination.

Je fais partie des rares Conseillers Départementaux à avoir transféré l'Instance de Coordination de l'Autonomie à la Communauté de Communes. Je n'ai jamais eu d'ICA en tant que Conseiller Départemental. Cela n'empêche pas d'être réélu, cela n'empêche pas d'être proche du terrain ni de faire remonter les cas. Bernard soulève, en revanche, un sujet très important et partagé par nos 2 sensibilités : la place de l' élu dans le dispositif. Si nous ne traitons pas cette question, cela signifie que nous ne servons à rien lorsque des concitoyens viennent nous trouver pour nous parler de leur situation. Nous devons trouver une solution sur ce point et permettre aux élus d'avoir connaissance également des personnes qui entrent dans le dispositif sans passer par eux, afin de garder la connaissance du terrain. Je pense que nous sommes capables de mettre en place les outils nécessaires. Cela fait partie du cahier des charges de septembre : déterminer la place de l' élu et son degré de connaissance d'un dossier.

Je comprends que le vote « contre » ne porte pas sur le système lui-même, mais sur la méthode et le refus d'ajournement. Ce vote n'implique pas votre refus de participer à la coconstruction.

La délibération n° 201 relative à la création du Service Public de l'Autonomie de la Corrèze (SPAC)
est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 voix contre.

RAPPORT N° 202

NOUVEAU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Mme BARTOUT — Dans le cadre de notre politique de la protection de l'enfance, l'accueil chez les assistants familiaux (ou ASSFAM) constitue une spécificité corrézienne à laquelle nous sommes très attachés. A ce jour, le Conseil Départemental dispose d'un réseau de 163 assistants familiaux agréés, accueillant 390 enfants au sein du dispositif de placement. En assurant un accompagnement de proximité et adapté aux besoins de chacun, les ASSFAM du département occupent une place prépondérante dans la chaîne des acteurs de l'enfance. Nous tenons à saluer leur engagement quotidien et nous avons fait le choix, en fin d'année dernière, de revaloriser leur rémunération au-delà de ce que prévoyait la loi.

Les relations entre les assistants familiaux et le Département employeur sont régies par un règlement de fonctionnement qui nécessitait d'être révisé. Le projet du nouveau règlement, élaboré en lien avec les ASSFAM et validé par les organisations syndicales lors du comité technique du 8 février 2023, comporte plusieurs évolutions importantes, notamment : une modification de la prise en compte des déplacements pour l'enfant inclus dans l'indemnité d'entretien, pour plus de lisibilité et une simplification des règles de gestion ; l'application pour les assistants familiaux résidant à Ussel, Tulle et Brive de l'indemnité forfaitaire de déplacement à l'intérieur de la résidence administrative, au même titre que les travailleurs sociaux du département ; de nouvelles règles pour les congés, notamment pour assurer la continuité du service d'accueil, mais aussi faciliter les relais entre les ASSFAM et éviter leur épuisement.

Ainsi, les dispositions contenues dans ce nouveau règlement représentent des avancées concrètes qui contribueront à renforcer l'attractivité du métier des assistants familiaux et à mieux reconnaître ces professionnels au quotidien.

Je vous remercie.

La délibération n° 202 relative au nouveau règlement de fonctionnement des assistants familiaux est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT — Je remercie les assistants familiaux pour le travail qu'ils réalisent au quotidien. Nous devons poursuivre leur recrutement et j'espère que ce nouveau règlement y contribuera.

Marilou PADILLA-RATELIADÉ a quitté la séance et a donné pouvoir pour la représenter et voter en son nom à Christophe ARFEUILLÈRE.

RAPPORT N° 301

AIDES AUX COLLECTIVITÉS — CONTRACTUALISATION 2023-2025

M. PETIT – Depuis plusieurs années, nous avons fait de notre politique d'aides aux collectivités une priorité en affichant un double objectif : améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens, et soutenir l'activité économique et l'emploi en Corrèze. En 2018, afin d'apporter aux communes et aux intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements de leurs projets, nous avons fait évoluer notre politique d'aides avec la mise en place d'une contractualisation triennale.

Sur la période 2018/2020, cette contractualisation s'est traduite par la mobilisation d'une enveloppe de 39 M€. Nous avons poursuivi cette dynamique sur la période 2021/2023, avec un engagement renforcé à hauteur de 48 M€. Pour 2021 et 2022, 22 M€ d'aides ont été mobilisés par les collectivités pour conduire 1 450 opérations. En 2022, les collectivités ont été confrontées à une évolution rapide du contexte économique d'une manière très défavorable à l'investissement local, avec une pénurie des matériaux de construction, une forte augmentation des prix des matières premières, ainsi qu'une hausse des taux d'emprunt.

Pour répondre à cette situation, nous avons pris la décision de relancer une nouvelle phase de contractualisation sur la période 2023/2025, afin de mieux adapter les projets des collectivités à cette nouvelle conjoncture économique. Ainsi, après une longue phase de concertation engagée à partir de l'été 2022, avec notamment une réunion organisée en fin d'année dans chaque canton en présence des Maires et des Conseillers Départementaux, nous avons recensé 1 743 projets communaux et intercommunaux, avec un estimatif de travaux prévisionnels de 215 M€. Pour répondre à cette forte demande, nous avons fait le choix de renforcer à nouveau les aides départementales et booster l'investissement local.

Pour la période 2023/2025, nous mobiliserons donc une enveloppe de 62 M€. De 14 M€ par an lors de la précédente contractualisation, les aides aux collectivités seront portées à hauteur de 20 M€ par an, soit une augmentation de 40 %. Cette nouvelle contractualisation est marquée par plusieurs évolutions fortes : une dotation "voirie communale" renforcée à travers une enveloppe passant de 9 à 10,5 M€ (soit 500 000 € supplémentaires par an avec un effort particulier et un taux d'aide majoré pour les plus petites communes) ; une volonté de jouer un rôle d'accélérateur en matière de rénovation énergétique, avec un bonus de 10 %, soit un taux d'aide augmenté de 30 à 40 % pour la rénovation des bâtiments publics ; un plan ambitieux pour la rénovation de l'éclairage public au travers d'un partenariat avec le Syndicat de la Diège et la Fédération Départementale d'Electrification ; un renforcement de la dotation de solidarité communale qui sera élargie pour accompagner désormais 53 communes corréziennes, contre 42 sur la précédente contractualisation, communes fragiles de moins de 200 habitants et avec une enveloppe de 164 000 €.

Au total, le Département s'engagera à hauteur de 62 M€ pour la contractualisation 2023/2025, avec une enveloppe répartie de la façon suivante : 43,5 M€ pour accompagner les 1 743 projets présentés par les communes et intercommunalités ; 10,5 M€ pour les dotations "voirie" ; 5 M€ réservés au titre de la politique de l'eau et de l'assainissement (enjeu majeur pour de nombreuses communes en Corrèze) ; 2,3 M€ pour accompagner les communes dans la rénovation de leur éclairage public dans une démarche de sobriété énergétique ; 1 M€ pour le dispositif d'Hypervision départemental.

A travers cet engagement, nous confirmons donc une nouvelle fois le Département dans son rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze. J'en profite pour remercier au passage très sincèrement les chefs de projet, et les agents du service des aides aux communes, pour le travail important réalisé dans un calendrier restreint. Enfin, je précise que ce rapport a été voté à l'unanimité lors de la Commission de Cohésion Territoriale.

Je vous remercie.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, cette nouvelle contractualisation 2023/2025 est ambitieuse et relativement ouverte, comme l'a dit Bernard COMBES dans son discours. Le rapport annonce une augmentation de près de 50 % des aides aux communes sur la période. L'enveloppe globale est de 62 M€ sur les dispositifs existants : les contrats de solidarité communale, la dotation de voirie, la politique de l'eau et un complément pour l'éclairage public et l'Hypervision. La dotation de voirie pour 10,5 M€ est désormais calculée au linéaire avec un taux modulé pour les communes qui bénéficient de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 80 %, un taux de 50 % pour les communes de moins de 500 habitants et un taux de 40 % pour les autres. Personne ne sera perdant, nous en sommes satisfaits.

Sur cette contractualisation, 53 communes sont éligibles à la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), au lieu de 42 depuis 2019. Cette augmentation n'est pas une bonne nouvelle. Elle est synonyme de perte de population et d'un faible potentiel fiscal. Il est donc essentiel que cette solidarité continue à s'appliquer.

Pour la sobriété énergétique, il est proposé 5 M€ sur 3 ans. Les taux passent de 25 à 30 % pour les bâtiments avec loyer, 30 à 40 % pour les bâtiments sans loyer, avec un maintien de l'aide au diagnostic énergétique à hauteur de 80 %. Cela est essentiel. Pour l'éclairage public, 2,3 M€ sur 2 ans pour les 2 syndicats (1 M€ pour la Diège et 1,3 M€ pour la Fédération d'Electrification), pour des travaux à réaliser avant le 31 décembre 2025. Gros challenge pour ces 2 entités, qui sont en train de s'organiser pour que tout le relampage soit réalisé dans les temps. Il reste tout de même une étape importante : rationaliser le positionnement et le nombre de points lumineux dans les communes. Relamper à l'identique, sans se poser de questions, n'est pas l'objectif, il me semble. Il est important de sensibiliser les élus sur cette problématique lors des réunions cantonales, car les études devront débiter dès cet été si nous voulons tenir les délais. Le temps est court pour y travailler.

Votre choix de fin de contractualisation s'est porté sur 2025, année qui précède le renouvellement des conseils municipaux. Ce choix est discutable. Premièrement, parce que les élus et leurs équipes sont élus pour 6 ans et non 5. Deuxièmement, les nouvelles équipes prennent souvent du temps à monter leurs projets, s'approprier la situation financière des communes et la première année est souvent consacrée à l'achèvement des projets engagés par l'ancien conseil. La marge de manœuvre ainsi dégagée par le Département avec une année supplémentaire, pour le même volume de dépenses, aurait permis d'abonder l'enveloppe sur la politique de l'eau (qui n'est que de 5 M€), et qui constitue pourtant une priorité très importante face aux besoins croissants compte tenu du changement climatique et des sécheresses annoncées.

Enfin, concernant le dispositif d'Hypervision pour 1 M€, rien de concret ne nous est proposé pour le moment, alors qu'il a été voté depuis le 8 juillet 2022, pas même une définition du projet. Merci de bien vouloir nous éclairer précisément sur ce sujet.

En conclusion, je reprendrai les propos de Bernard COMBES : espérons que ce nouveau contrat répondra aux attentes des collectivités qui investissent, qu'il y répondra davantage que cela leur a été permis dans la précédente contractualisation. Il ne faudrait pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets, quand bien même elles ne sont pas du fait du Département, et devoir encore, en milieu de contractualisation, faire des avenants pour ajouter des subventions dues à l'inflation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je relève plusieurs points intéressants, que nous partageons forcément. Nous vivons la même vie et c'est plutôt rassurant. Je fais le même constat que vous et, aux réunions cantonales, j'ai rappelé que notre choix de remettre autant d'argent supplémentaire aux communes induit qu'il ne sera pas alloué ailleurs. Il ne faut pas l'oublier. Ajouter 6 M€ tous les ans sur la politique d'aides aux communes n'est pas anodin. Cette somme équivaut, par exemple, à la rénovation de 2 collèges par an. Même si l'enveloppe n'est pas consommée, et que la rénovation d'un collège est lancée, ce sera toujours avec 3 ans de retard. C'est pour cela que j'attire leur attention, en gros et en gras, lors des réunions cantonales : « Allons-y ! ». Vous avez raison de souligner que certains éléments se trouvent

en dehors de leurs capacités. Nous en serons malheureusement toujours victimes. Mais nous espérons qu'ils pourront agir.

Nous avons fait ce choix après avoir analysé la capacité d'investissement de certaines communes en Corrèze, qui s'est trouvée considérablement ralentie par la crise sanitaire. Les décisions de François HOLLANDE concernant la fiscalité locale, avec l'indexation du foncier bâti, ont permis à ceux conservant des taux de bénéficier d'augmentations (quoique pondérées par des charges en hausse). Mais si les charges reviennent à la normale et que le budget des communes n'est pas grevé par des événements extérieurs (hausse des tarifs de l'électricité, etc.), alors la Corrèze est capable de relancer l'investissement. Par ailleurs, nous nous trouvons dans la seconde partie du mandat, ce qui implique que le démarrage est derrière nous et que les projets seront sans doute beaucoup plus soutenus. Tout ceci explique notre choix.

Nous partageons également ta suggestion : au pire, si l'enveloppe ne peut être consommée dans son intégralité, elle permettra de couvrir 2026 et de faire en sorte d'achever les projets lancés. Mais à ce stade, nous ne voulons pas afficher cette suggestion comme telle auprès des communes, de façon à donner un signal aux nouveaux élus, qui pourront bénéficier à nouveau d'une contractualisation avec le Département. Nous avons mixé les 2 positions.

Concernant la politique de l'eau, nous établissons nous-mêmes nos règles. Si les besoins viennent à augmenter, et que nous constatons des sous-consommations ailleurs, nous reverrons notre copie. Jusqu'ici, nous n'avons refusé aucun projet. Personnellement, je crains plutôt le contraire. Je crains que l'absence de décision ou de clarté du Gouvernement quant aux compétences communales de l'eau à compter de 2026 pousse un certain nombre de personnes à cacher la poussière sous le tapis et à laisser les intercommunalités se débrouiller. Il est possible qu'un manque de courage empêche de miser davantage sur le prix de l'eau, de réaliser des interconnexions et des travaux. L'exemple de Xaintrie est probant : cela fait 10 ans qu'un lancement est annoncé. J'espère que l'enveloppe non consommée pourra être remise aux intercommunalités qui pourront enfin passer à l'action. Le sujet exige une pression quotidienne. Tant que l'eau coule, rien n'est entrepris. Mais le jour où l'eau manquera, le temps d'effectuer les travaux, la situation sera compliquée.

Tu as posé des questions tout à fait pertinentes sur l'éclairage, et nous pensons la même chose, mais nous ne sommes pas maître d'œuvre. Certes, le défi consiste dans un temps court, mais il répond à la sollicitation de la Fédération d'Électrification. Nous changeons donc notre politique, puisque nous ne donnons plus d'enveloppe à l'éclairage public. Comme nous savons que toutes les communes n'éteindront pas leur éclairage, nous les incitons à relampier dans un temps réduit. Elles ne doivent pas y passer 10 ans, comme le suggérait la Diège. Nous avons donc préféré coller à la proposition de la Fédération (qui préconisait même de finir 1 an plus tôt). Une année a été ajoutée du fait de l'augmentation de notre enveloppe. C'est dans ce sens que cela s'est passé. La question sera abordée en Commission Permanente. Nous demanderons au Syndicat de la Diège de favoriser l'approvisionnement local et d'analyser le relampage dans sa globalité (positionnement et nombre de points lumineux). Les modalités concrètes de l'utilisation de l'enveloppe seront présentées lors d'une prochaine Commission, car le cahier des charges n'est pas encore figé.

Il reste cependant quelques communes qui ne sont pas éligibles à ce dispositif : celles qui sont absentes des syndicats. Par équité, j'ai donc demandé au Préfet de concentrer son enveloppe de fonds verts sur ces dernières, mais j'ignore quelle décision finale il prendra. Enfin, et pour être complètement transparent, je vous informe que le Préfet et moi-même échangerons sur les projets validés pour renouer avec la tradition de l'harmonisation des moyens alloués et favoriser ainsi l'impulsion. Il est vrai que des phénomènes extérieurs ont freiné l'investissement des communes, mais le refus de l'État de se concerter avec le Département a également joué un rôle délétère. Je pense que le Préfet saura se montrer pragmatique. La décision lui appartient, mais il a la volonté d'avancer. Nous allons mobiliser les chefs de projet et les élus locaux pour réaliser les ajustements.

Quant à l'Hypervision, elle est en partie liée à la réinternalisation de Corrèze Téléassistance. Cette réinternalisation nous permettra de disposer de toute la base logistique technique pour mutualiser nos services informatiques et d'offrir un service d'Hypervision aux communes au travers d'un syndicat mixte ouvert comme l'exige la loi. Notre démarche a donc été freinée, parce qu'il fallait d'abord valider la réinternalisation de Corrèze Téléassistance (au lieu de créer

un nouveau service) et constituer un groupe de travail dédié, avec les communes ayant déjà répondu au questionnaire et se montrant favorables à la réflexion, afin de créer le syndicat mixte ouvert. Ainsi, en parallèle de la mise en place de « Corrèze Autonomie », notre objectif est de disposer, à la fin 2024, d'un certain nombre de moyens à allouer au syndicat mixte ouvert, et de lancer les premières actions en matière de supervision « urbaine ».

L'Hypervision englobe la supervision sociale, la supervision communale, et peut-être demain la supervision des réseaux, car nous demanderons au Syndicat de la Diège et à la Fédération d'Electrification de réfléchir à l'Hypervision du relampage (avec des alertes sur les lampes éteintes ou à remplacer, sans avoir à vérifier in situ l'ensemble du dispositif chaque mois). Par ailleurs, l'Hypervision permettra aux communes qui ont réalisé des installations autour de l'eau d'en récupérer la supervision et d'être ainsi en mesure de détecter des fuites. Le Centre d'Hypervision permettra même d'aller plus loin. Pour rappel, dans le cadre de la délégation de service public de l'eau, la supervision est accordée par le concessionnaire. Grâce au Centre d'Hypervision départemental, les communes pourront avoir accès à leurs données et en rester propriétaires, même en cas de changement de délégataire ou de basculement en régie. Le Département dotera la collectivité d'un outil qui concentrera plusieurs supervisions et qui permet de rester « patron chez soi ». Lorsque l'on est propriétaire de son réseau et que l'on peut le superviser, les capacités de contrôle au quotidien sont fort différentes de celles observées lorsque l'on fournit les clefs à un exploitant. Chacun pourra décider s'il souhaite rejoindre le Centre d'Hypervision, mais il aura le mérite d'exister.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 301 relative aux aides aux collectivités – contractualisation 2023/2025
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 101

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2023 — DOB

M. COMBY — Les Orientations Budgétaires 2023 s’inscrivent dans le contexte de la loi de finances 2023 dont les prévisions ne sont pas rassurantes. Le Gouvernement prévoit une croissance économique de 1 % et une inflation de 4 %, alors que la Banque de France prévoit une croissance de 0,3 % et une inflation de 6 %. Le Gouvernement est donc peut-être optimiste, tandis que la Banque de France est réaliste. Par ailleurs, les concours financiers de l’État ne seront pas forcément revalorisés au niveau de l’inflation. La suppression annoncée de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) sera effective en 2023 et sera compensée par une fraction de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), mais cette compensation sera fonction de la croissance. En conséquence, le contexte économique pèsera sur les collectivités.

Pour le département de la Corrèze, le Compte Administratif (CA) anticipé 2022 affiche une hausse des dépenses de fonctionnement de 13 M€, pour la plupart imposées par le Gouvernement. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 254 M€ en 2022, comme cela avait déjà été indiqué lors de la présentation de décembre dernier, avec une augmentation au niveau du pôle de cohésion sociale, des ressources humaines, du Ségur de la santé et du point d’indice. Les recettes de fonctionnement ont également connu une hausse de 20 M€ par rapport à 2021 (et pour la seconde année consécutive), en lien avec des recettes conjoncturelles (hausse des droits de mutation à titre onéreux pour 4 M€, redevances hydroélectriques, TVA...). Les recettes d’investissement sont stables sur les 3 dernières années (autour de 11,5 M€ en 2022, contre 14,7 M€ en 2021 du fait d’un remboursement d’avance sur marché). Pour rappel, en décembre dernier, nous avons voté la réduction de l’emprunt (établi à hauteur de 25 M€ en avril 2022) de 10 M€. Nous n’avons donc emprunté que 15 M€. Les dépenses d’investissement restent stables, autour de 50 M€ (52 M€ en 2021, 50 M€ en 2020...).

Ces chiffres nous permettent de bénéficier d’indicateurs favorables, traduisant plusieurs années de bonne gestion. Le résultat de l’année 2022 dépasse les 11 M€, l’épargne nette n’a jamais été aussi élevée (atteignant les 50 M€), et la durée de désendettement est passée de 12 ans avant 2017 à 3/4 ans en 2022.

Malgré ces bons résultats, les projections 2023 se révèlent complexes, car la croissance est annoncée faible et l’inflation forte. Nous savons que les dépenses de fonctionnement sont appelées à augmenter, avec peu de marge d’économie possible. Les concours financiers de l’État ne seront pas revalorisés à hauteur de l’inflation. Les départements vont donc perdre beaucoup. Ils doivent s’attendre à une forte diminution de leurs recettes liées à la conjoncture. Par ailleurs, la dette continuera de peser, mais les engagements pris devront être tenus.

Les dépenses de fonctionnement de 2023 connaîtront une hausse de 15 M€, concernant des mesures déjà annoncées : revalorisations salariales du Gouvernement, inflation, politiques sociales. Le total passera donc de 254 M€ à 269 M€. Les recettes de fonctionnement diminueront de 28 M€, du fait de la baisse attendue des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), des redevances liées à l’hydroélectricité et d’autres recettes. La projection est donc établie à 305 M€. Les recettes d’investissement, établies à 11,5 M€ depuis 3 ans, sont projetées à seulement 8,2 M€ pour 2022, car la DSID (Dotation de Soutien à l’Investissement des Départements) a révisé l’éligibilité des projets. J’ajoute que les dépenses nouvelles seront pérennisées. Entre 2021 et 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 %, et augmenteront de 6 % en 2023. Bien que les recettes soient dynamiques, elles sont exposées à des retournements qui peuvent perturber les équilibres budgétaires.

Nous vous proposons donc 3 hypothèses. La première consiste à se désendetter au maximum, tout en conservant les capacités futures. Pour rappel, les départements de même strate présentent une dette de 140 M€, contre 271 M€ pour la Corrèze (qui s’est tout de même désendettée de 90 M€ depuis 2015), avec des intérêts de 6 M€ en 2022 (contre 10 M€ il y a quelques années). Cette première hypothèse implique de ne contracter aucun emprunt jusqu’à la fin du mandat, afin de ramener la dette à 141 M€ (soit un désendettement de 130 M€). Si les recettes

exceptionnelles se maintiennent, nous pourrions continuer d'investir à hauteur de 45 M€, contre 31 M€ si elles diminuent (à la place des 50 M€ observés depuis plusieurs années).

La seconde hypothèse intègre une dégradation continue de la situation économique, avec une forte hausse des dépenses de fonctionnement. Si nous tablons sur 13 M€ d'augmentation de dépenses chaque année, jusqu'à la fin du mandat, un effet de ciseaux pourrait rapidement se produire. 2 situations peuvent se présenter. Si les recettes exceptionnelles se maintiennent, nous pourrions continuer d'investir à hauteur de 50 M€ en empruntant 15 M€ annuels et en écopant d'une dette de 200 M€ en fin de mandat, avec un effet de ciseaux intervenant en 2026. Si les recettes exceptionnelles diminuent, l'effet de ciseaux pourrait se produire dès 2024, impliquant notre incapacité à équilibrer notre budget.

La dernière hypothèse consiste à maintenir nos actions en faveur du modèle social corrézien, en assurant le financement de nos ambitions sur la mandature et en mobilisant l'excédent de ressources exceptionnelles, notamment dans le cadre des revalorisations salariales et du Ségur. Si nous prenons à notre charge 3,1 M€ par an, nous pourrions constituer une provision de 15 M€ jusqu'à la fin du mandat. Nous aurons également besoin de financer le dispositif AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) à hauteur de 1 M€. Des augmentations tarifaires pour l'APA, la PCH sont attendues à hauteur de 3 M€ par an, ce qui induirait une provision de 12 M€ pour couvrir la dépense jusqu'à la fin du mandat. Nous aurons également besoin de 21 M€ dans le cadre de la contractualisation, 8 M€ pour l'habitat social, 20 M€ pour les routes, 15 M€ pour les collèges, 5 M€ pour le plan d'énergie autonome. La troisième hypothèse propose donc de provisionner tout ou partie de ces montants.

Mme BOISSIERAS — Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous serons 2 à nous exprimer concernant ce rapport.

Monsieur le Président, chers collègues, nous abordons ce rapport sur les Orientations Budgétaires dans un contexte de croissance économique ralentie, de déficit public exorbitant, l'inflation galope, la récession nous guette. Nous subissons un choc inflationniste principalement dû à la hausse des prix de l'énergie, conséquence de la guerre en Ukraine et des difficultés d'approvisionnement générées par la crise sanitaire, toujours réelles dans de nombreux secteurs d'activité.

La hausse des prix a été en partie corrigée par une augmentation des salaires de 5 % en moyenne en 2022. L'épargne des départements, après un fléchissement imputable à la crise sanitaire, est repartie à la hausse et favorise l'investissement. En effet, la progression des dépenses de fonctionnement est plus faible que l'évolution des recettes, toujours boostées par les DMTO d'un niveau très élevé. Notre département bénéficie bien évidemment de ce contexte favorable et, malgré une hausse des dépenses estimée à 13 M€ (bien qu'inférieure de 10 M€ à celle inscrite au budget prévisionnel), les recettes progressent de 20 M€ (soit 37,9 M€ de plus que le budget prévisionnel).

Les recettes d'investissement restent stables, les soldes de gestion sont bons, voire très bons, avec une épargne nette qui s'améliore encore. L'encours de la dette diminue, puisque le montant du capital emprunté en 2022 est de moitié celui remboursé au cours de l'exercice. Les charges financières diminuent également, les conditions d'accès au crédit ayant évolué très favorablement depuis 2015. Ce ne sont pas ceux qui ont contracté des emprunts avant 2008 qui me contrediront.

La collectivité affiche donc une bonne santé financière, au moment de procéder aux Orientations Budgétaires. Nous avons pris connaissance des 3 hypothèses présentées. La première privilégie le désendettement, aucun recours à l'emprunt pendant 5 ans, avec une perspective de hausse des dépenses de 2,5 %, accompagnée d'une baisse des recettes de 15 M€ annuels, ce qui constituerait un retournement de conjoncture majeur. Vous prévoyez d'ailleurs un montant de recettes inférieur de 28 M€ par rapport à 2022. Il sera donc impossible de soutenir l'investissement à hauteur de 50 M€ annuels jusqu'en 2027. Dans cette même perspective d'évolution des dépenses et des recettes, le recours à un emprunt annuel de 15 M€ ne suffirait pas à équilibrer le budget dès 2024, ou à compter de 2026 avec des recettes maintenues. La troisième hypothèse, que vous qualifiez de prudente et prévoyante, propose de provisionner dans la perspective de maintenir l'investissement actuel et de porter vos engagements jusqu'à la fin du

mandat, à hauteur de 78,5 M€. Le total des montants indiqués en gras en pages 45 et 46 me fait davantage penser à un bunker qu'un parapluie.

Vous dites que vous savez financer l'emprunt, et j'en suis d'accord. Constituer la provision d'une partie des recettes exceptionnelles est sage (nous en avons déjà parlé l'an passé). Mais à ce niveau, il n'est plus question de prudence, mais de repli. Nos concitoyens se trouvent dans le même état d'esprit. La collecte record du livret A en janvier en témoigne et ce n'est pas seulement le relèvement de son taux de rémunération qui l'explique. Pour en avoir échangé avec un collègue espagnol la semaine dernière, qui fait commerce dans l'ensemble des pays européens, celui-ci m'a assuré que le marché était soutenu partout, à l'exception de la France, y compris dans les pays scandinaves (pourtant particulièrement exposés au conflit en Ukraine de par leur proximité géographique) et dans les pays où l'inflation est plus marquée qu'en France.

Imaginons que l'ensemble de ceux qui disposent d'une épargne se replient sur elle, ne consomment et n'investissent plus, quid des volumes de TVA et de DMTO ? On tourne en rond. Les collectivités se doivent de la bonne gestion de l'argent public, et doivent aussi être moteurs du dynamisme économique. Je sais que nous sommes d'accord sur ce point. Ne pouvons-nous pas faire preuve d'audace ? Je dis bien « audace » et non « courage », car je pense que l'ensemble des personnes ici présentes sont courageuses. S'engager pour la collectivité, c'est être courageux, et je vous remercie, Monsieur le Président, pour les propos tenus dans votre discours introductif.

Prévoyons dès aujourd'hui des investissements productifs au sein même de notre collectivité, afin d'en diminuer les coûts de fonctionnement dans les prochaines années. Je passe la parole à Jean-François LABBAT.

M. LABBAT — Si j'ai bien compris, nous faisons fi des recettes exceptionnelles pour bâtir notre budget, comme dans le cadre d'une année normale, dans la perspective de leur dégradation, ce qui nous permettra de combler les déficits éventuels dans les années à venir. Il se pourrait donc que nous nous trouvions dans l'une des dernières années où il sera possible de tenir un véritable débat sur les Orientations Budgétaires. En effet, au vu des prévisions, nous n'aurons plus le choix : les provisions serviront à combler les manques futurs. Cela signifie que l'Etat sera parvenu à ses fins : seules ces dotations nous permettront de nous acquitter de nos paiements. Ce sera la fin de la libre administration de notre collectivité.

Cette année, nous avons encore de véritables choix à faire et la possibilité de mener un véritable débat sur les Orientations Budgétaires. Revenons à vos propositions, marquées par la patte du cabinet qui vous accompagne. Je ne m'étendrai pas sur les 2 premières, qui permettent d'embellir la troisième, qui a du coup fière allure, bien que très prudente. Le cadre du débat me le permettant, je souhaite aborder une quatrième proposition, que vous avez sûrement dû évoquer lors de vos réflexions, mais qui n'a pas retenu vos faveurs, au profit de la troisième. En nous proposant autant de prudence, nous nous inscrivons dans la tendance du moment. Pas celle des ménages les plus modestes, qui sont déjà à l'os, mais de ceux qui ont encore le choix entre investir et épargner malgré l'inflation, afin d'anticiper l'avenir incertain que l'on nous propose. C'est la même chose pour les communes et les collectivités en tout genre. Si je comprends cette prudence, elle me questionne. Au vu de la situation et des défis climatiques, je me dis qu'une quatrième voie pourrait être débattue, car la prudence peut avoir des méfaits alimentant l'incertitude de l'avenir.

Choisir votre proposition revient à anticiper la mainmise de l'Etat sur notre département, chose que vous avez toujours condamnée. Vous me répondez que la raison ne vous donne pas le choix, et c'est peut-être vrai. Même si je comprends la logique budgétaire, nous pouvons cependant débattre d'1 ou 2 sujets. Ne serait-il pas possible d'investir une partie de ces provisions dans des projets permettant des non-dépenses et des recettes dans les années futures, dans des investissements forcément nécessaires et pourtant plus coûteux demain ? Vous nous avez un jour conviés dans cette enceinte à entendre un spécialiste nous ayant renseignés sur le devenir hydrique de la Corrèze. Au vu de la situation actuelle et future concernant les ressources en eau, ne serait-il pas urgent d'accompagner, sous condition de résultat, les investissements dédiés de manière plus conséquente ? Pour rappel, la moyenne de perte d'eau du réseau en Corrèze est de 4 m³/jour/km, alors que la moyenne en France est de 2,5 m³. Cela suscite l'interrogation quant à nos priorités.

A quoi bon investir dans d'autres domaines, si le manque d'eau vient ralentir notre économie ? Je sais que l'eau ne relève pas de la compétence du Département, mais quand un élément essentiel est en péril, ne devient-il pas l'affaire de tous ? A fortiori si vous craignez que la poussière ne soit refoulée sous le tapis en attente de 2026. Nous prenons le risque d'y contribuer fortement.

En conclusion, le rôle d'une opposition, ou de citoyens s'inquiétant de leur futur, c'est aussi de vous montrer une autre voie qui, je vous l'accorde, est plus facile à formuler depuis ma place. Je profite donc du détachement qui est le mien pour que cette voie puisse vous rassurer, car je suis sûr, vous connaissant un peu, que vous y avez pensé (et j'espère que vous y pensez encore). Un véritable débat budgétaire pourrait alors s'instaurer. Pour terminer, comme vous l'avez demandé à la SNCF dans votre préambule, pourrions-nous utiliser notre excédent sur une partie de nos provisions, pas simplement pour vous contredire, mais pour essayer de trouver le bon curseur afin d'anticiper l'avenir ?

M. LE PRESIDENT – Puisque nous sommes en début de mandat et aux prises avec une conjoncture particulière, nous avons cherché à aborder ces orientations budgétaires de façon à favoriser un véritable débat et valider des préceptes. Je suis ravi, et non surpris, que vous soyez entrés dans cette réflexion. Nous avons tous le sens de l'intérêt général chevillé au corps et aspirons à regarder devant. Nous sommes quelques-uns ici à avoir bénéficié de ce que j'estime être un privilège d'échanger sur des plans de redressement forts, dans lesquels nous attendions le concours de l'Etat pour boucler les budgets. Nous devons donc mesurer la chance qui est la nôtre de pouvoir maintenir un véritable débat budgétaire malgré la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je vous remercie de l'avoir formulé sous le même angle que nous.

Le choix effectué avec Francis a été traduit de manière remarquable par les services, et je tiens à préciser que ce ne sont pas les cabinets qui nous dirigent. Ils se cantonnent à réaliser l'analyse globale de la situation nationale. A compter de la page 43, les décisions sont d'étoffe politique. Nous avons choisi de poser de véritables hypothèses et de rompre avec notre habitude d'élaborer un pré-budget. Nous avons choisi de laisser la porte ouverte, en cette période compliquée, et de challenger nos capacités à nous mettre d'accord sur un budget (ce que nous n'avons jamais fait jusqu'à présent). Je pense que nous serons d'accord sur le fait qu'un moindre recours à l'emprunt dans une période où les taux sont très élevés n'est sans doute pas une mauvaise stratégie. On hypothèque moins et on mise sur l'investissement productif. Le non-endettement génère moins de charges de fonctionnement. D'ailleurs, et sans tendre aucun piège politique, c'est la raison pour laquelle nous avons réanalysé les taux et la façon dont nous fabriquons la dette. L'objectif était de gagner en visibilité quant à l'impact des décisions ou non-décisions, ou des décisions très administratives plutôt que politiques.

Il reste 35 M€ d'encours sur la dette antérieure (de l'ère DUPONT). Mais nous n'en parlons pas (nous gérons collectivement l'ensemble des dettes dont nous avons héritées, de toute façon), parce qu'elle reposait sur un taux fixe et n'a donc pas d'incidence aujourd'hui. Nous avons effectué l'exercice pour conforter les choix futurs et préparer le travail sur les orientations budgétaires. La dette de 2008 a été passée en pertes et profits, car il n'a jamais été possible de trouver un accord sur son attribution (en dehors de celle du Département et des Corrèziens). Je parlerai donc plutôt de la dette 2009/2014. Les taux étaient élevés à l'époque. Nous avons connu, quant à nous, une période de taux bas, mais n'avons aucun mérite. Nous sommes tributaires du marché. Nous souhaitons aujourd'hui maintenir la dette à taux fixe, afin de pouvoir anticiper avec certitude ce qui doit être réglé. Je tenais à apporter cette précision pour qu'il ne subsiste aucune ambiguïté.

Je suis d'accord sur le fait qu'il existe sûrement d'autres hypothèses que les 3 proposées. Mais nous n'envisageons pas de construire le budget sur une seule hypothèse. Il reposera sans doute sur un mixage de l'ensemble, et cela correspond justement à la proposition que vous formulez. Pour bâtir le budget primitif, nous proposons de recourir au minimum à l'emprunt en cette période de taux élevés, afin de maintenir l'investissement. Parallèlement, nous ne pourrions éviter un certain nombre de dépenses structurelles. Il nous faudra donc prendre quelques risques. Cependant, si nous tombons d'accord sur un provisionnement partiel en faveur du cœur de notre modèle social, nous pourrions peut-être contenir l'effet de ciseaux.

Julien BOUNIE a quitté la séance et a donné pouvoir pour le représenter et voter en son nom à Claude CHIRAC.

Je tiens à corriger un point : le Ségur n'est pas évalué à 4 M€ par an, mais 6 M€ par an (il faut cumuler notre part et celle pesant sur l'enfance en danger). Il s'agit là de dépenses extra-légales. Nous pensions en retrouver une partie dans le cadre de la convergence tarifaire, mais nous avons dû aussi abonder cette dernière. Avant de retrouver une convergence tarifaire, il faut d'abord rétablir les équilibres.

La question de l'eau prête effectivement à réflexion. Il faudra peut-être la traiter au coup par coup, au fil des projets présentés, plutôt que d'initier un effet d'aubaine. Si nous devons miser au-delà des 10 % déjà prévus au global, les surplus devront avoir du sens. La Xaintrie pourra peut-être être stimulée. Par ailleurs, concernant le Syndicat du Puy des Fourches, il nous faudra parvenir à amener l'eau jusqu'en montagne si nous souhaitons voir une entreprise s'y installer. Nous pouvons tout à fait étudier ces sujets de plus près, sans imposer de critères précis à ce stade.

Quant au plan dédié à l'autonomie énergétique, nous devons effectivement nous y atteler. Nous avons déjà abordé la question l'an dernier. L'arrivée de Christophe FERRAGNE (Directeur des Infrastructures) et de quelques spécialistes nous permet désormais d'envisager la chose. Sans revisiter le passé, l'inactivité génère la perte de compétence. Le Département a besoin de les compléter pour lancer certaines actions. Notre stratégie est d'établir un encadrement de qualité, avec des compétences dédiées pour porter des projets, et de réactiver la maîtrise d'œuvre privée pour les booster. En effet, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir sur la durée. D'une part, il n'est pas aisé de recruter les bons profils, et il faut être sûr de pouvoir les occuper dans des périodes de creux. Nous choisissons de nous tourner vers des compétences bien spécifiques, capables d'utiliser les outils à disposition.

Vous ne me croirez peut-être pas, mais c'est pourtant vrai : nous n'avons pas préparé le budget 2023. Les 80 % du lot commun sont évidemment prêts. Mais, en termes d'orientations politiques, nous attendons beaucoup des débats de ce jour.

M. LABBAT — Je précise que notre proposition sur l'eau ne consiste bien évidemment pas dans des cadeaux, nous l'assujettissons à des conditions. A nos yeux, l'eau constitue l'enjeu principal de demain, qui nous concerne tous. J'ai la sensation que tout le monde n'en a pas pris conscience et ne prend pas le sujet à bras-le-corps. Je partage votre sentiment : certains élus semblent avoir choisi d'attendre. Je ne voudrais pas nous voir financer des routes, sous lesquelles s'étire un réseau de fuites. Si un projet est apporté pour résoudre efficacement des problématiques, je pense que nous devons lui accorder notre attention, car c'est de notre futur qu'il est question. Comme l'avait souligné le spécialiste hydrique, nous ne pouvons nier la situation.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. Je pense que, à recettes exceptionnelles, il faut savoir adjoindre des dépenses exceptionnelles. L'eau fait partie des problématiques de long terme et appelle des solutions. Je pense également à un plan dédié aux routes secondaires, afin de répondre à la modification profonde de certains flux de circulation. Certaines communes nous sollicitent également pour bénéficier de 3 routes les desservant. Nous pourrions commencer par en réaliser une. Ces sujets d'investissement productif, incluant les collèges, devront faire partie des réflexions de préparation budgétaire.

Concernant la méthode, nous pourrions réitérer une Commission intermédiaire si vous le souhaitez. Si nous coconstruisons un budget, peut-être pourrions-nous aller plus loin que nous ne le faisons habituellement dans nos oppositions classiques. Il sera intéressant de challenger nos postures.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 101 relative aux Orientations Budgétaires du Département pour 2023 – DOB est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 102

PACTE SOCIAL :

MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES / MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

DÉCISION 1 607 H

M. LE PRESIDENT – Je précise que Ghislaine a passé beaucoup de temps sur ces sujets, aux côtés du Directeur général et de l'ensemble des équipes, et à une période où nous ne disposions plus d'un DRH (Directeur des Ressources Humaines). Le recrutement d'une remplaçante semble être en bonne voie.

Mme DUBOST – Des changements réglementaires nous ont conduits à repenser la politique des ressources humaines du Département en matière de temps de travail avec le passage aux 1 607 heures et de régime indemnitaire avec notamment la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et les évolutions liées au Ségur.

Fidèles à notre méthode d'écoute et de concertation, nous avons souhaité que ces changements fassent l'objet d'un dialogue entre l'administration, les représentants du personnel et les agents volontaires, dans le cadre de groupes de travail, qui se sont réunis tout au long de l'année 2022. Je veux saluer ici l'esprit constructif qui a animé ces rencontres et permis d'aboutir à un accord global, adopté à l'unanimité lors du comité social territorial du 8 février dernier.

Dans cet accord, nous voyons un véritable pacte social conçu avec et pour les agents du Département. Pour évoquer, tout d'abord, le passage aux 1 607 heures annuelles de travail effectif, nous rappelons qu'il s'agit d'un objectif imposé par la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Tout en nous conformant à cette obligation légale, nous avons également souhaité ouvrir la réflexion à de nouveaux modes d'organisation du temps de travail, au bénéfice des agents et de la collectivité. A cet égard, dans le souci de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, de renforcer l'attractivité de certains postes et l'équité entre agents, mais aussi d'améliorer le service public rendu aux Corréziens, nous proposons 5 cycles hebdomadaires de 36 à 41 heures aux agents du Département, en fonction de leur métier et des nécessités de services.

Le passage aux 1 607 heures à effectifs constants représente un engagement financier important de 1,4 M€ pour le Département.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 102 relative au pacte social : mise en place des 1 607 heures / mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) –
Décision 1 607 H
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 103

PACTE SOCIAL :

MISE EN PLACE DES 1 607 HEURES / MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

DÉCISION RIFSEEP

Mme DUBOST — Nous mettrons ce nouveau régime indemnitaire en place dès cette année, conformément à la loi, mais en allant au-delà des dispositions légales. Nous tenons, en effet, à ce que ce nouveau régime contribue de manière significative à la reconnaissance et à la fidélisation de l'ensemble de nos agents, en renforçant l'attractivité de leur métier et en valorisant leur engagement professionnel ainsi que leur expertise.

Aussi, en menant une réflexion conjointe sur l'application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et les évolutions liées au Ségur, nous avons décidé de revaloriser tous les agents du Département grâce au dispositif suivant : un complément indemnitaire annuel de 360 € bruts pour tous les agents (en dehors de ceux concernés par le Ségur), avec une part fixe de 100 € liés à l'inflation et une part variable allouée en fonction de l'absentéisme de l'agent ; un rattrapage pour les agents des collègues titulaires des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques des établissements d'enseignement, avec un gain de 800 à 1 000 € bruts par an, afin de leur garantir un niveau de prime équivalent à celui de leurs homologues adjoints techniques ; une revalorisation Ségur pour les agents du secteur de la solidarité, à hauteur de 100 à 200 € bruts par mois. De plus, un élargissement du Ségur en complément de traitement indiciaire de 237,65 € bruts mensuels bénéficiera aux agents relevant des cadres d'emploi prévus par les textes réglementaires et exerçant majoritairement des missions d'accompagnement socio-éducatif.

En mobilisant 1,4 M€ pour la mise en place de ces mesures, nous souhaitons garantir des avancées concrètes à nos agents, tant en termes de reconnaissance de leur travail que de gain de pouvoir d'achat. Ces progrès sont le fruit d'un dialogue social de proximité de qualité que nous aurons à cœur de poursuivre au sein de notre collectivité.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 103 relative au pacte social : mise en place des 1 607 heures / mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) –
Décision RIFSEEP
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 104

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Mme DUBOST — Le tableau des emplois budgétaires est un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois.

Celui qui vous est proposé aujourd'hui enregistre des évolutions suite à des réussites aux concours, à des transformations de postes liées aux décisions des commissions ad hoc d'avancement intervenues le 1^{er} décembre 2022, au reclassement du cadre d'emploi des techniciens paramédicaux, et à des créations et suppressions d'emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services au sein de la collectivité.

Au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau enregistre des créations d'emplois nécessaires à la création du centre d'Uzerche, et 2 suppressions d'emplois à des fins de régularisation.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 104 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 décembre 2022
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 105

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme TAURISSON — Ce rapport, présenté chaque année à notre Assemblée, traduit le volontarisme du département de la Corrèze au regard de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Notre collectivité se distingue par un taux de féminisation de 55 %, relativement stable depuis plusieurs années. S'il est vrai que la mixité de certains métiers reste faible, il est en revanche notable que les emplois d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des femmes, avec 53 % de directrices et 61 % de chefs de service (pourcentages bien supérieurs aux moyennes nationales des autres collectivités territoriales).

Désireux d'aller vers toujours plus d'égalité entre ces agents, le Département a engagé un plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle, en collaboration avec les représentants du personnel. La mise en œuvre de ce plan d'action se déroulera sur les 2 années à venir et des efforts concrets sont d'ores et déjà à noter : amélioration de la communication des offres d'emploi en s'assurant de la féminisation des intitulés de poste ; mise en ligne des informations relatives aux concours et aux possibilités de formation disponibles dans l'intranet des agents ; accompagnement par la cellule formation de la DRH des agents souhaitant se former, afin qu'ils soient pleinement acteurs de leur parcours professionnel ; prévention des écarts de rémunération grâce à la mise en place du RIFSEEP, visant entre autres l'équité de traitement entre agents exerçant des fonctions identiques ; adaptation des modalités liées à l'organisation du télétravail.

Au total, par les grandes tendances qui s'en dégagent, ce rapport confirme l'engagement pour l'égalité professionnelle, que notre collectivité a toujours défendue et défendra encore à l'avenir.

Enfin, et si vous le permettez, je souhaitais profiter de la présentation de ce rapport pour saluer le travail remarquable des femmes et des hommes qui, au quotidien, font la force du service public du Département en agissant au plus près des besoins des Corrèziens.

M. MONTEIL — Comme il a été rappelé, notre collectivité emploie 55 % de femmes, qui représentent plus de 3/4 des effectifs du secteur administratif, des secteurs médico-techniques, sociaux et médico-sociaux. Mais elles ne représentent plus qu'1/4 des effectifs techniques, voire 1/3 de ceux du culturel. Elles sont bien représentées avec 85 % des postes en catégorie A. Entre 2019 et 2021, leur place sur les postes de direction a reculé de 8 %, mais augmenté de 7 % sur ceux des chefs de service. En moyenne, elles partent à la retraite 1 an après les hommes, et sont davantage représentées dans les catégories sédentaires que dans les catégories actives. Le fait qui reste marquant consiste dans des différences de salaires encore trop importantes, allant de 14 à 48 %. Cet écart subsiste à catégorie et emploi égal. Ce point doit encore être travaillé.

M. LE PRESIDENT — Je suis d'accord.

Acte est donné sur la délibération n° 105 relative au rapport de situation
entre les femmes et les hommes.

RAPPORT N° 106

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2022/2023

Mme BUISSON — Le rapport annuel de développement durable prend une tournure toute particulière en 2022. En effet, si l'agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable constituent l'une des grilles d'analyse possibles pour évaluer l'efficacité des politiques de développement durable au niveau national et international, notre programme Corrèze Transition Ecologique nous permet de mesurer concrètement nos enjeux territoriaux, autour de nos engagements majeurs : déploiement des énergies renouvelables, sobriété et efficacité énergétique, promotion de nouvelles mobilités, gestion plus durable des ressources et développement des solidarités territoriales.

Dans le domaine des énergies renouvelables, nous avons engagé en fin d'année dernière notre programme Corrèze Bouclier Énergétique pour protéger l'ensemble des Corrèziens des effets de la crise, et donner aux territoires de nouvelles opportunités de développement, notamment grâce au circuit court de l'énergie, qui doit réunir producteurs et consommateurs d'électricité corrèziens. Pour ce faire, nous pouvons compter sur les études prospectives conduites ces dernières années sur le potentiel en énergie solaire pour le développement du photovoltaïque, en hydroélectricité, en hydrogène et en biométhanisation. La SEM (Société d'Économie Mixte) Corrèze Énergies Renouvelables poursuit également son action et, dans le cadre de nos aides aux collectivités territoriales, nous avons accompagné plusieurs projets de méthanisation et de réseaux de chaleur.

En matière de sobriété et d'efficacité énergétique, nous avons renforcé l'accompagnement des particuliers concernant l'habitat dans le cadre de Corrèze Rénovation Énergétique, et nous déployons cette année de nouvelles aides, via Corrèze Bouclier Énergétique, pour que les ménages corrèziens voient leurs factures énergétiques baisser et qu'ils gagnent en confort. Par ailleurs, nous avons investi plus de 2 M€ en 2022 pour l'optimisation énergétique des bâtiments du Département, et nous continuons d'accompagner les projets de rénovation énergétique des collectivités. Dans le cadre de la contractualisation 2023/2025, plus de 450 projets bénéficieront du soutien renforcé du Département.

Nous avons également poursuivi la promotion de nouvelles mobilités, avec le déploiement de bornes de recharge électrique dans le cadre de notre plan départemental, conduit avec les 2 syndicats d'énergie du Département. A ce jour, La Corrèze est maillée d'une centaine de stations de recharge, dont la moitié est d'initiative publique. A cela, s'ajoute notre action volontariste pour ouvrir de nouvelles aires de covoiturage et encourager ainsi une pratique écoresponsable limitant les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le Département compte aujourd'hui 21 aires de covoiturage et près de 600 places de stationnement.

Soucieux de protéger la biodiversité, les milieux et les ressources naturels, nous veillons à limiter le plus possible notre impact sur l'environnement. J'en veux pour preuve l'intensification de nos actions pour la reconquête de la nature au sein de la réserve de biodiversité d'Argentat, qui donne lieu à des animations pédagogiques et des sessions de formation tout au long de l'année. Par ailleurs, je voudrais souligner les efforts conséquents entrepris pour la gestion des déchets routiers qui, en 2022, ont permis de recycler 43 000 tonnes de matériaux fraisés et de réutiliser 26 000 tonnes d'agrégats pour nos chantiers, préservant ainsi nos ressources minérales.

Protéger les ressources, c'est aussi anticiper les effets du réchauffement climatique sur notre bien le plus précieux : l'eau. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur un plan départemental prospectif de gestion de l'eau, qui nous permettra de déterminer et surtout d'optimiser les usages de l'eau, d'assurer sa préservation et son renouvellement.

Enfin, le champ de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale est partie intégrante des objectifs de développement durable. Nous avons renforcé nos actions en faveur du bien-vivre en Corrèze pour répondre aux principales préoccupations de nos concitoyens. D'une part, en matière de santé avec le déploiement de la télémédecine dans le cadre du plan Ambition Santé et de la politique d'attractivité médicale ; en matière de cohésion sociale à travers nos politiques en faveur des plus fragiles et notre soutien à plus de 1 000 clubs et associations qui animent le territoire et font vivre le lien social partout en Corrèze ; et en matière d'emploi avec notre outil BOOST Emploi.

Au total, ce rapport réaffirme le volontarisme de notre collectivité face aux multiples défis soulevés par le développement durable et la transition écologique. Avec une gouvernance qui mobilise les forces vives du territoire, nous poursuivrons résolument notre action pour que le Département soit toujours protecteur des Corrèziens, accélérateur de la transition écologique et pleinement engagé pour une meilleure qualité de vie.

M. COMBES — Je constate que des espèces ont été protégées grâce à la déviation de Malemort. Moralité, pour protéger la biodiversité, faites des déviations !

Acte est donné sur la délibération n° 106 relative au rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2022-2023.

RAPPORT N° 107

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON — Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

M. LE PRÉSIDENT — J'ajoute que beaucoup de décisions passent également en Commission des marchés, sans les remettre dans le compte-rendu. Cependant, la plupart est vue par les élus.

Acte est donné sur la délibération n° 107 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

Je vous propose de passer à la motion présentée par le groupe "Corrèze à gauche" relative au projet de réforme des retraites.



**Motion du groupe « Corrèze à gauche »
relative au projet de réforme des retraites
Séance Plénière du 24 février 2023**

Le projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement prévoit notamment de reporter l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés et d'une majorité de Français, selon tous les sondages.

Ce texte ne consiste pas à corriger les inégalités existantes, mais à réaliser des économies au détriment de certaines catégories de salariés. Ainsi, plusieurs dispositions de ce projet vont pénaliser particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui exercent des métiers pénibles, ainsi que les femmes aux carrières incomplètes.

Cette réforme entraînerait aussi une plus grande précarité pour les demandeurs d'emploi seniors, déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage, si bien que certains d'entre eux devraient être pris en charge par le dispositif de solidarité via le RSA versé par les Départements.

Le minimum de pension de retraite voté en 2003 prévoyait déjà un montant de 85 % du SMIC, mais il n'a jamais été appliqué. Dans ce nouveau projet, le minimum de 1.200 euros brut ne concernera que les carrières complètes. Par conséquent, beaucoup de personnes en seront exclues, en particulier parmi les femmes.

En conséquence, le Conseil départemental de la Corrèze demande le retrait de ce projet de réforme, qui fragiliserait davantage les personnes les plus modestes. Il demande l'élaboration d'une réforme juste et équitable en concertation avec les organisations syndicales, avec la mise à contribution des revenus financiers au lieu d'un report de l'âge de départ en retraite.

M. COMBES — Je souhaite donner lecture d'une motion, car le dossier intéresse de nombreuses personnes et anime beaucoup de débats. Le contexte de la réforme des retraites est compliqué. Nous avons souhaité la porter dans le cadre d'un dépôt de motion afin de resituer les volontés qui sont les nôtres.

Le projet de réforme présenté par le Gouvernement prévoit notamment de reporter le départ d'âge légal à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales et d'une majorité de Français selon les sondages. Ce texte ne consiste pas à corriger les inégalités existantes, mais à réaliser des économies au détriment de certaines catégories de salariés. Ainsi, plusieurs dispositions de ce projet pénaliseront plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui exercent des métiers pénibles, ainsi que les femmes aux carrières incomplètes.

Cette réforme entraînerait aussi une plus grande précarité pour les demandeurs d'emploi seniors, déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage, si bien que certains d'entre eux devraient être pris en charge par le dispositif de solidarité, via le rSa versé par les départements.

Le minimum de pension de retraite voté en 2003 prévoyait déjà un montant de 85 % du SMIC, mais il n'a jamais été appliqué. Dans ce nouveau projet, le minimum de 1 200 € bruts ne concernera que les carrières complètes. Par conséquent, beaucoup de personnes en seront exclues, en particulier parmi les femmes.

Nous demandons donc le retrait de ce projet de réforme, qui fragiliserait davantage les personnes les plus modestes. Nous réclamons l'élaboration d'une réforme juste et équitable en concertation avec les organisations syndicales et les forces vives de ce pays, avec la mise à contribution des revenus financiers au lieu d'un report de l'âge de départ en retraite.

Cette motion n'est pas celle de la CGT (Confédération Générale du Travail). Ses attentes sont équilibrées. Je ne sais pas comment se terminera le débat à l'Assemblée Nationale, mais il fallait en tout cas dire les choses ici. Le Président MACRON n'accorde pas de place à un véritable débat. Cela est regrettable. Il oblige Eric CIOTTI à jouer les Laurent BERGER auprès de lui, ce qui est difficile dans ce contexte. Vous pourrez toujours accueillir Aurélien PRADIE dans votre parti, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

La motion du groupe "Corrèze à gauche" relative à la réforme des retraites
a obtenu 10 voix pour et 28 abstentions.

La séance est levée.

